

Mieux soutenir les jeunes autochtones pris en charge dans la transition vers l'âge adulte

Mesures essentielles à l'intention des responsables des politiques et du secteur de la philanthropie



Table des matières

3

Principales conclusions

6

Introduction

8

Profil des enfants et des
jeunes autochtones pris en
charge au Canada

17

Modélisation des résultats
économiques pour les jeunes
qui atteignent l'âge où ils
cessent d'être pris en charge

23

La situation dans quatre provinces

28

Agences autochtones : Mettre
l'accent sur la prévention et la
création de liens durables pour
les jeunes

33

Appels à l'action

35

Conclusion et recherche future

37

Annexe A
Glossaire

37

Annexe B
Méthodologie

42

Annexe C
Bibliographie

Principales conclusions

- Notre étude montre que les jeunes autochtones qui arrivent à l'âge où ils cessent d'être pris en charge sont sous-représentés sur le marché du travail et que leurs revenus sont inférieurs à ceux de la population générale. Améliorer le niveau de scolarité et le bien-être mental des jeunes autochtones de façon à ce qu'ils correspondent à ceux de la population non autochtone se traduirait par une hausse de 1,1 G\$ de leurs revenus de la vie entière.
- Les résultats de deux scénarios de modélisation économique montrent que si aucune mesure n'est prise pour améliorer les résultats en matière de scolarité, d'emploi et de santé mentale des jeunes autochtones dans les cinq années qui suivent l'âge où ils cessent d'être pris en charge, la perte économique au Canada s'élèvera à au moins 2 G\$, et pourrait atteindre 5,5 G\$.
- Les programmes et services dirigés par les Autochtones et fournis par les agences du bien-être de l'enfance et de la famille autochtones mettent l'accent sur la construction identitaire des jeunes pris en charge. Le secteur de la philanthropie et les responsables des politiques jouent un rôle dans l'amélioration de la santé mentale, de la scolarisation et de l'emploi des jeunes au moment où ils cessent d'être pris en charge et où ils réintègrent la communauté.
- Dans la mesure du possible, il convient de privilégier la prise en charge par un ou des membres de la famille élargie. Comparativement à un placement en famille d'accueil, la prise en charge par la famille élargie correspond davantage aux valeurs autochtones, au principe d'autodétermination et aux orientations à l'avenir en matière de services de protection de l'enfance dirigés par les Autochtones au Canada.
- Les enfants et les jeunes qui sont pris en charge par la famille élargie affirment être en meilleure santé mentale et sont plus susceptibles de poursuivre des études postsecondaires que ceux qui sont en famille d'accueil. Cependant, ces jeunes ont parfois besoin d'une aide supplémentaire durant les années charnières de leurs études secondaires.
- De nombreuses agences du bien-être de l'enfance et de la famille autochtones souhaitent disposer d'installations sûres qui favorisent l'esprit de famille et l'établissement de liens avec les proches. Il s'agit de lieux où les jeunes peuvent s'arrêter pour prendre un thé, profiter de conseils ou recevoir du soutien sur le plan culturel. Le secteur de la philanthropie et les responsables des politiques ont un rôle à jouer pour pallier ce manque en matière d'infrastructures.
- Les agences du bien-être de l'enfance et de la famille autochtones ont besoin de financement pour créer des postes permanents pour les Aînés et les spécialistes qui offrent une approche fondée sur les forces et les solutions dans les domaines des relations humaines et de la prévention. Il faut également offrir aux jeunes de participer à la définition des orientations du secteur de la protection de l'enfance, à titre de conseillers à la recherche ou comme participants à la gouvernance de la prestation des services.
- Les responsables des politiques doivent repenser les lignes directrices provinciales en matière d'admissibilité aux programmes afin de s'assurer que les jeunes reçoivent le soutien dont ils ont besoin au cours des transitions cruciales de leur parcours de vie. Les limites d'âge qui définissent l'admissibilité aux mesures de soutien sont incompatibles avec le développement des jeunes et se sont révélées inefficaces dans le cas des jeunes autochtones.

Des concepts en évolution

La terminologie évolue au fur et à mesure que les acteurs du secteur de la protection de l'enfance se familiarisent avec le concept d'autodétermination des Autochtones et l'intègrent dans leurs pratiques. Les agences du bien-être de l'enfance et de la famille autochtones délaissent peu à peu l'expression « âge où les jeunes cessent d'être pris en charge » qui laisse penser que les jeunes se retrouvent sans soutien une fois qu'ils ont atteint un âge précis¹. *Ils utilisent plutôt des termes comme services de soutien après la majorité, soutien aux personnes anciennement prises en charge, participation des jeunes et soutien à la transition d'un jeune vers l'âge adulte.*

Nous sommes d'avis que ces termes doivent devenir la norme. Comme les limites d'âge en vigueur dans les provinces continuent de nuire à l'accès aux programmes et aux services, y compris à l'aide financière destinée aux fournisseurs de soins, les jeunes vivent parfois de façon précaire – certains se retrouvant même en situation d'itinérance – lorsqu'ils atteignent l'âge de la majorité. Ces conditions de vie ont également une incidence sur leur capacité à poursuivre des études supérieures ou à décrocher un emploi. Toutefois, dans le cadre de notre analyse quantitative portant sur l'atteinte de l'âge de la majorité, nous utilisons l'expression « âge où les jeunes cessent d'être pris en charge » afin de garder en tête l'existence de politiques fondées sur l'âge et pour souligner la nécessité, pour les secteurs de la philanthropie et des politiques publiques,

de faire évoluer leur approche dans ce domaine. Nous réintégrons le concept de « prise en charge par la communauté » dans le cadre de nos recommandations en matière de politiques et de pratiques.

Lorsqu'un enfant est *placé*, il est sous la tutelle d'une autorité gouvernementale². Les enfants peuvent être placés volontairement par leurs tuteurs ou de façon à leur offrir une protection³ pour une courte ou une longue période. Jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de la majorité, ils peuvent être pris *en charge*, *anciennement pris en charge* ou faire l'objet d'une entente officielle concernant l'offre de services aux jeunes en établissement⁴. Les agences adoptent une approche axée sur la prévention, qui vise à maintenir les familles unies.

Les enfants pris en charge reçoivent des soins dans un contexte de placements en établissements, dans des foyers de groupe ou des familles d'accueil, où les fournisseurs de soins sont accrédités par un organisme et ne sont pas des membres de la famille élargie, ou encore dans le cadre d'une prise en charge par la famille élargie, où ils reçoivent des soins officiels et officieux de leurs proches (à court ou à long terme)⁵. Les placements à long terme des enfants autochtones dans la famille élargie sont souvent appelés « soins conformes aux traditions⁶ », et constituent l'une des « plus anciennes formes de prise en charge... une tradition de longue date où des proches prennent soin d'autres proches⁷ ».

1 L'âge de la majorité est l'âge auquel une personne est réputée avoir atteint l'âge adulte au sens de la loi, c'est-à-dire l'âge auquel cette personne est jugée apte à prendre des décisions sans la supervision d'un parent ou d'un tuteur. Au Canada, l'âge de la majorité, soit 18 ou 19 ans selon la province, a une incidence sur l'admissibilité aux services de protection de l'enfance puisque cet âge indique à quel moment une personne n'est plus considérée comme mineure.

2 Gouvernement de la Colombie-Britannique, « Children and Youth in Care ».

3 Université du Manitoba, « Term : Children in Care (CIC) / Ever in Care ».

4 Gouvernement de la Colombie-Britannique, « Children and Youth in Care ».

5 Crowe et Schiffer, *Mashkiwenmi-daa Noojimowin: Let's Have Strong Minds for the Healing*.

6 Gouvernement de l'Ontario, « Customary Care »; PART, *Alternative Care Arrangements in Child Welfare*.

7 Carriere-Laboucane, « Kinship Care: A Community Alternative to Foster Care ».

À l'heure actuelle, les familles reçoivent le même soutien financier par l'entremise d'ententes officielles de soins conformes aux traditions que celui octroyé aux familles d'accueil par les organismes gouvernementaux ou les agences du bien-être de l'enfance et de la famille autochtones. Les placements officiels et les autres formes de placement non conventionnels bénéficient également d'autres formes d'aide financière⁸. Ces dispositions permettent aux enfants de garder un lien avec leur culture et leurs réseaux et de préserver les valeurs liées à la responsabilité collective, chères aux communautés. Par exemple, en Ontario, les sociétés d'aide à l'enfance (qui continuent à offrir des services aux enfants autochtones) et les agences du bien-être de l'enfance et de la famille autochtones (dont les services sont dédiés aux enfants autochtones vivant dans les réserves ou hors réserve) doivent d'abord offrir des soins conformes aux traditions avant de considérer d'autres types de services. En outre, comme on ne compte pas suffisamment de foyers autochtones agréés parallèles, les sociétés d'aide à l'enfance doivent souvent faire appel à des familles d'accueil ou à des foyers de groupe non autochtones⁹. L'analyse qui suit est fondée sur les données portant sur les enfants et les jeunes pris en charge au Canada.

En Ontario, ces organismes sont appelés agences du bien-être de l'enfance et de la famille autochtones, terme que nous utiliserons par souci de concision tout au long de ce rapport. Toutefois, il convient de noter que dans d'autres provinces, ces agences peuvent être appelées *organismes délégués autochtones ou sociétés ou autorités autochtones de services à l'enfance et à la famille*, par exemple.

8 Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance, « Kinship »; PART, *Alternative Care Arrangements in Child Welfare*.

9 Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance, « Kinship ».

Introduction

En 2019, une nouvelle loi fédérale, la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, a donné la priorité à la compétence autochtone sur les services aux enfants autochtones pris en charge. La loi s'appuie sur les principes de la « Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones » (DNUDPA), les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et le droit inhérent des peuples autochtones à l'autodétermination.

La Loi de 2019 s'engage à réformer les services à l'enfance et à la famille destinés aux enfants autochtones en mettant l'accent sur la prévention, l'intervention précoce et la protection¹⁰. Elle affirme également la compétence autochtone en matière de continuité culturelle, de prise en charge par la famille élargie et de prise de décision en matière de prise en charge des enfants.

Toutefois, pour mener à bien cette restructuration, il faut consacrer des ressources suffisantes et s'engager en faveur de l'égalité réelle – c'est-à-dire l'égalité des chances et des résultats équitables – afin de répondre aux besoins, aux valeurs et aux espoirs des communautés autochtones pour l'avenir¹¹.

Une étude de 2014 du Conference Board du Canada montre que les mesures de soutien à l'éducation, à l'emploi et au bien-être mental des jeunes pris en charge qui effectuent la transition vers l'âge adulte entraînent des effets positifs à long terme pour ces jeunes et pour la société canadienne dans son ensemble¹². Le présent rapport, qui s'appuie sur l'approche et les conclusions de cette précédente étude, intègre la rétroaction des employés et des

dirigeants des agences du bien-être de l'enfance et de la famille autochtones. Nous explorons également différentes options de politiques susceptibles de renforcer les systèmes de soins dirigés par les Autochtones. Nous allons plus loin que l'étude de 2014 en incluant les jeunes en famille d'accueil et ceux qui sont pris en charge par la famille élargie, ainsi que les jeunes vivant dans les réserves et hors réserve.

L'étude de 2014 révèle que la plupart des jeunes qui arrivent à l'âge où ils cessent d'être pris en charge n'obtiennent pas de diplôme d'études secondaires, mais nos recherches montrent aujourd'hui que cette conclusion s'applique également aux enfants et aux jeunes autochtones pris en charge par la famille élargie. Par ailleurs, le rapport de 2014 indique que les jeunes pris en charge ne reçoivent aucun soutien financier entre 18 et 21 ans (selon la province). Cependant, dans la présente mise à jour, nous examinons les services que fournissent les agences du bien-être de l'enfance et de la famille autochtones en dépit des limites d'âge imposées par les provinces.

¹⁰ Direction générale des services juridiques, *Lois codifiées du Canada, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*.

¹¹ Gaspard, *Funding First Nations Child and Family Services: A Performance Budget Approach to Well-being*.

¹² Bounajm, Beckman et Thériault, *Success for All: The Economic Case for Investing in the Future of Canadian Children in Care*.

Bien que les causes profondes, les défis et les avantages liés aux investissements en éducation et en santé mentale soient similaires dans les deux rapports, cette étude se penche sur les raisons, les mesures prises et les personnes qui bénéficieraient le plus de ces mesures.

Notre étude comporte deux éléments de recherche quantitative : un profil des enfants pris en charge au Canada, établi à l'aide de données du recensement, et un modèle économique qui évalue les résultats économiques de la vie entière des jeunes qui arrivent à l'âge où ils cessent d'être pris en charge. Comme la participation au recensement varie d'une communauté autochtone à l'autre, les données concernant les Autochtones tirées du recensement doivent être interprétées avec prudence, en particulier dans le cas des membres de Premières Nations vivant dans les réserves¹³, où le taux de non-réponse est le plus élevé.

En outre, la faible taille des populations et la suppression de données dans la population autochtone, en particulier pour la population dans les réserves, pourrait nuire à la qualité des données. Dans un souci de clarification du contexte aux fins de notre analyse et pour mieux témoigner de l'expérience des participants, nous avons également mené des études de cas qualitatives qui présentent des pratiques et des programmes prometteurs, et qui mettent en relief des domaines où les besoins sont manifestes. Les études de cas se fondent sur des entretiens auprès de membres du personnel et de gestionnaires d'agences du bien-être de l'enfance et de la famille autochtones (voir l'annexe B pour de plus amples renseignements sur la méthodologie utilisée).

Bien souvent, les agences du bien-être de l'enfance et de la famille autochtones doivent exercer des pressions sur le système pour s'assurer que les jeunes obtiennent les meilleurs résultats possibles, afin qu'ils soient en mesure d'établir des liens solides avec leur communauté tout au long de leur vie. Un système dirigé par les Autochtones et qui « met l'accent sur le bien-être des enfants, des familles et des communautés consacre des ressources tôt dans le parcours de ces jeunes afin d'atténuer

les risques et ne se contente pas de payer pour la mise en place de mesures tardives qui visent à corriger les problèmes¹⁴ ». Comme l'indique notre étude qualitative, cette approche met l'accent sur la prévention.

Ce rapport contient des appels à l'action à l'intention des organisations et des responsables des politiques. Ces mesures comprennent des domaines où l'investissement des organismes philanthropiques est susceptible d'entraîner des effets immédiats et déterminants dans la vie des jeunes autochtones qui font la transition vers l'âge adulte au sein des communautés. Notre recherche démontre avec force l'importance d'investir dans ce domaine et fournit des exemples de pratiques et de programmes novateurs émanant des principales agences du bien-être de l'enfance et de la famille autochtones au Canada.

Recommandations

Nos conclusions nous portent à croire que les mesures suivantes auront le plus fort impact sur les jeunes autochtones qui font la transition vers l'âge adulte au sein des communautés :

- assurer le financement des programmes au-delà de l'âge de la majorité et réévaluer les critères d'admissibilité liés à l'âge;
- soutenir les programmes qui favorisent la construction identitaire;
- améliorer les possibilités d'emploi et d'exercice du leadership à l'intention des jeunes autochtones;
- améliorer le taux d'achèvement des études secondaires des jeunes autochtones pris en charge par la famille élargie;
- développer des infrastructures qui contribuent à bâtir un sentiment d'appartenance à la communauté, y compris des centres d'accueil et des logements accessibles sans rendez-vous;
- harmoniser le financement des agences avec les besoins particuliers de la communauté qu'elles servent.

¹³ Dans le cadre du recensement, la résidence dans une réserve indique le lieu habituel de résidence de la personne dans l'un des huit genres de subdivisions de recensement légalement affiliées aux Premières Nations et défini par Statistique Canada comme étant « dans une réserve » ou « hors réserve ».

¹⁴ Gaspard, *Funding First Nations Child and Family Services: A Performance Budget Approach to Well-being*, 11.

Profil des enfants et des jeunes autochtones pris en charge au Canada

Le profil suivant s'appuie sur les données du recensement de 2016, parce qu'il fournit des données sur les enfants et les jeunes pris en charge avant l'adoption de la loi fédérale de 2019, qui transfère l'autorité en matière de services de protection de l'enfance aux communautés et agences autochtones. Notre profil distingue deux groupes d'enfants et de jeunes pris en charge : ceux en famille d'accueil et ceux pris en charge par la famille élargie. Selon le recensement, la population en famille d'accueil comprend tout enfant ou jeune placé dans le foyer d'une personne qui reçoit une indemnité au titre des soins fournis à l'enfant, et qui n'est ni le père, ni la mère de l'enfant, ni un membre de la parenté¹⁵. La population en famille d'accueil comprend principalement les enfants et les jeunes qui vivent dans un foyer avec des membres de la famille (largement définis comme étant comme ceux avec qui ils ont une relation significative) sans que les parents ne soient présents. Cela couvre toute une série de situations, y compris les ententes de prise en charge conforme aux traditions (à court et à long terme), les tutelles et l'apport des aidants naturels. Il convient de noter que certains enfants et jeunes pris en charge dans la famille élargie n'ont jamais évolué dans le système de protection de l'enfance au Canada, mais vivent de manière officieuse avec des proches autres que leur mère ou leur père (voir l'annexe B pour de plus amples renseignements).

Dans notre profil sur des enfants et des jeunes pris en charge, nous n'incluons que les enfants et les jeunes placés en famille d'accueil qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité, ce qui correspond à l'année où les enfants en famille d'accueil atteignent l'âge où ils cessent d'être pris en charge par le système de protection de l'enfance et ne sont plus admissibles à des services d'aide (l'annexe B présente l'âge de la majorité dans chaque province et territoire)¹⁶. L'âge de la majorité est de 18 ou 19 ans, selon la province ou le territoire. Aux fins de notre analyse de la prise en charge par la famille élargie dans chaque province et territoire, nous avons retenu la même cohorte d'enfants définie en fonction de l'âge.

15 Association ontarienne des sociétés d'aide à l'enfance, « Placement d'accueil ».

16 Birken et coll., *Children Aging out of Care : Literature Scan*.

Une approche fondée sur les distinctions

Les populations autochtones du Canada sont très diversifiées. Au Canada, les groupes d'identité autochtone comprennent les Premières Nations, les Métis et les Inuits. On retrouve parmi ces groupes un nombre élevé de communautés uniques aux cultures distinctes, réparties dans des zones urbaines, rurales et éloignées. Nous reconnaissons ces distinctions et conseillons au lecteur d'être attentif au fait que les conclusions de ce rapport ne reflètent pas nécessairement les opinions de tous les Autochtones au Canada.

Les données de Statistique Canada classent les Autochtones selon qu'ils vivent « dans les réserves » ou « hors réserve ». Nous utilisons cette terminologie lorsque nous faisons référence à ces données. Toutefois, nous notons que l'expression « dans les réserves » renvoie principalement aux Premières Nations, et que l'expression « hors réserve » renvoie aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits qui vivent un milieu urbain, rural ou éloigné.

De plus, il faut rappeler que le système des pensionnats a laissé de profondes séquelles et a entraîné de graves répercussions intergénérationnelles sur toutes les familles autochtones. Qu'elles soient intentionnelles ou non, les conséquences du système de protection de l'enfance au Canada sont similaires à celles engendrées par le système des pensionnats¹⁷.

¹⁷ Ghossoub, « Study Shows 'Empirical' Link Between Residential Schools and Indigenous Youth in Care : Researcher ».



En 2016, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a qualifié de « crise grandissante » la surreprésentation des enfants autochtones dans le système de protection de l'enfance¹⁸. Bien que les Autochtones représentent environ 5 % de la population canadienne, selon les données publiées par Statistique Canada, 52,2 % des enfants placés en famille d'accueil étaient autochtones en 2016. Ce chiffre est passé à 53,8 % en 2021.^{19,20,21}

Le tableau 1 présente les estimations du recensement de 2016 concernant le nombre et les taux d'enfants et de jeunes placés en famille d'accueil par province et territoire.

Dans chaque province et territoire, la population autochtone présentait des taux de placement en famille d'accueil plus élevés que la population non autochtone.

Cependant, les taux d'enfants et de jeunes autochtones placés en famille d'accueil varient grandement d'une province et d'un territoire à l'autre, allant de 9,7 enfants pour 1 000 à 62 enfants pour 1 000.

Si les enfants et les jeunes autochtones sont surreprésentés dans les familles d'accueil de toutes les provinces et de tous les territoires, c'est au Yukon, en Alberta, au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique qu'ils y sont le plus surreprésentés (voir le graphique 1). En 2016, c'est dans les territoires et les provinces de l'Ouest que la proportion d'enfants et de jeunes autochtones en famille d'accueil était la plus élevée.

Tableau 1

Les enfants et les jeunes autochtones sont plus susceptibles d'être placés en famille d'accueil que les enfants et les jeunes non autochtones, mais les taux varient d'une région à l'autre

	Âge de la population	Population en famille d'accueil					
		Population totale		Autochtones		Non-Autochtones	
		Nombre d'enfants placés en famille d'accueil	Taux pour 1 000	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000	Nombre d'enfants	Taux pour 1 000
Terre-Neuve-et-Labrador	0 à 18 ans	650	6,8	230	18,7	420	5,0
Île-du-Prince-Édouard	0 à 17 ans	130	4,7	10	11,2	125	4,7
Nouvelle-Écosse	0 à 18 ans	750	4,3	175	11,8	570	3,6
Nouveau-Brunswick	0 à 18 ans	605	4,2	105	12,1	500	3,7
Québec	0 à 17 ans	7 645	4,8	1 110	23,3	6 535	4,3
Ontario	0 à 17 ans	8 100	3,0	2 130	19,6	5 975	2,3
Manitoba	0 à 17 ans	5 960	20,7	5 130	62,0	835	4,1
Saskatchewan	0 à 17 ans	2 180	8,6	1 780	26,1	400	2,2
Alberta	0 à 17 ans	4 760	5,2	3 255	36,3	1 500	1,8
Colombie-Britannique	0 à 18 ans	5 625	6,3	3 475	39,1	2 150	2,7
Yukon	0 à 18 ans	100	12,8	100	40,7	0	0,0
Territoires du Nord-Ouest	0 à 18 ans	125	11,5	115	17,3	10	2,4
Nunavut	0 à 18 ans	130	9,2	130	9,7	0	0,0

Remarque : Pour chaque province/territoire, l'âge de la population correspond à l'âge moyen de tous les enfants dont l'âge est inférieur à l'âge limite d'admissibilité à la prise en charge dans cette province ou ce territoire. Ces données diffèrent d'une province et d'un territoire à l'autre et sont présentées à l'annexe B. Dans le cadre du recensement, Statistique Canada arrondit les totaux au multiple de 5 le plus près et supprime les valeurs inférieures à 10. La somme des chiffres peut ne pas correspondre aux totaux en raison des arrondis.

Sources : Statistique Canada, Recensement de 2016; Le Conference Board du Canada.

18 Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Pensionnats du Canada : Les séquelles*.

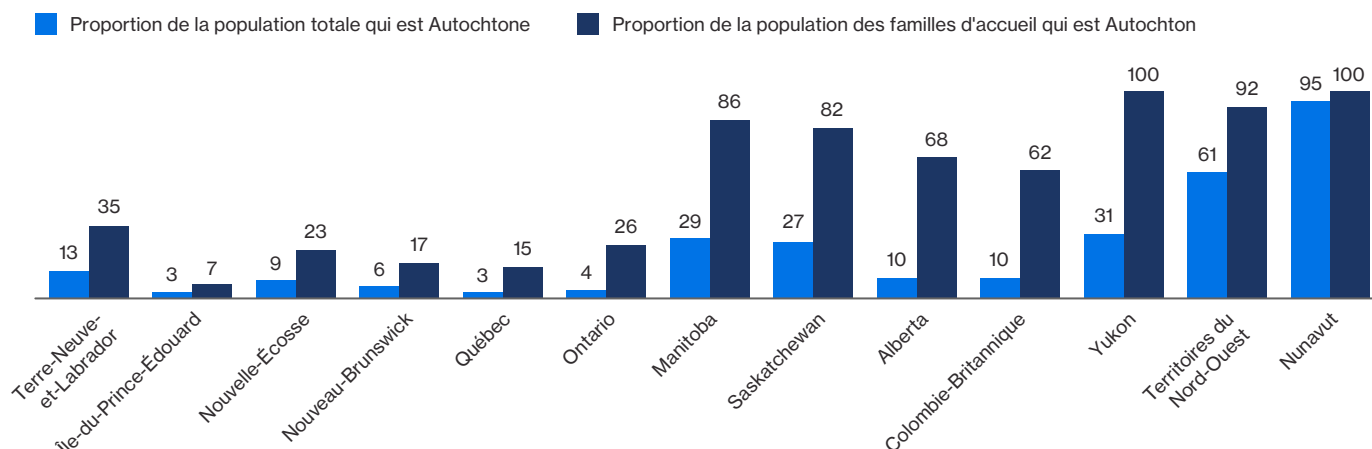
19 Statistique Canada, « La population autochtone continue de croître et est beaucoup plus jeune que la population non autochtone, malgré un ralentissement de son rythme de croissance ».

20 Hobson, « More than Half the Children in Care Are Indigenous, Census Data Suggests ».

21 Il convient de faire preuve de prudence en comparant les taux de placement en famille d'accueil issus du recensement d'une année à l'autre.

Graphique 1

C'est au Yukon, en Alberta, au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique que la surreprésentation des enfants et des jeunes autochtones en famille d'accueil est la plus forte (%)



Remarques : Cette recherche prend en compte tous les enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité dans chaque province et territoire, soit de 0 à 17 ans pour l'Î.-P.-É., le Qc, l'Ont., le Man., la Sask. et l'Alb., et de 0 à 18 ans pour T.-N.-L., la N.-É., le N.-B., la C.-B., le Yn, les T.N.-O et le Nvt. Dans le cadre du recensement, Statistique Canada arrondit les totaux au multiple de 5 le plus près et supprime les valeurs inférieures à 10. La somme des chiffres peut ne pas correspondre aux totaux en raison des arrondis. La surreprésentation correspond à la différence entre les proportions.
Sources : Statistique Canada, Recensement de 2016; Le Conference Board du Canada.

Lieu du placement en famille d'accueil

Les enfants et les jeunes autochtones en famille d'accueil sont plus susceptibles de vivre dans une région rurale que les enfants et les jeunes non autochtones en famille d'accueil (voir l'annexe B pour télécharger le tableau 2). Le lieu du placement en famille d'accueil a une incidence directe sur le type de service d'aide offert aux enfants pris en charge et à leur famille d'accueil. Les enfants et les jeunes en famille d'accueil en milieu rural ont un accès plus restreint aux services éducatifs traditionnels et parallèles, aux services de santé et aux possibilités d'emploi, pour n'en citer que quelques-uns. C'est l'occasion pour le secteur de la philanthropie et les responsables des politiques d'apporter leur contribution. L'accès à des mesures de soutien permet d'améliorer le bien-être des enfants pris en charge et d'atténuer les impacts potentiels du système de prise en charge sur la capacité des enfants à faire la transition vers l'âge adulte.

Type de placement

Les organismes de protection de l'enfance reconnaissent les avantages des placements dans la famille, où l'enfant ou le jeune sont pris en charge par leur famille ou leur communauté d'origine. En effet, les placements dans la famille élargie aident les enfants et les jeunes à maintenir un sentiment d'appartenance, de sécurité et de sûreté, et constituent le cadre privilégié pour les enfants qui ont besoin d'être pris en charge²². Cependant, il arrive que des enfants soient placés dans des familles d'accueil lorsque la prise en charge dans la famille élargie n'est pas possible. En 2016 au Canada, moins de la moitié des enfants autochtones de moins de 15 ans vivant sans leurs parents étaient en famille d'accueil. La plupart d'entre eux vivaient dans un foyer en compagnie d'un ou plusieurs autres membres de leur famille (voir le tableau 3).

Bien que les données montrent que les enfants autochtones vivant sans la présence d'un parent étaient plus susceptibles d'être placés en famille d'accueil que les enfants non autochtones,

²² Association ontarienne des sociétés d'aide à l'enfance, « Placement d'accueil ».

on observe des différences entre les enfants autochtones vivant dans les réserves et ceux vivant hors réserve (voir le tableau 3). En 2016, au Canada, les enfants autochtones âgés de moins de 15 ans et vivant dans une réserve sans la présence des parents étaient moins susceptibles d'être placés en famille d'accueil et plus susceptibles de vivre avec un ou plusieurs autres membres de leur famille, par rapport aux jeunes autochtones vivant hors réserve. Ce résultat concorde avec les données de Services aux

Autochtones Canada qui révèlent une augmentation générale des placements dans la famille élargie et une diminution générale des placements en famille d'accueil pour les enfants des Premières Nations vivant dans les réserves au cours des 15 dernières années (voir le graphique 2). Cette tendance fait également écho à la priorité qu'accordent les membres des Premières Nations au maintien de leurs enfants au sein de leur communauté et à la préservation de leurs liens avec leur culture.

Tableau 3

Les enfants autochtones vivant dans les réserves sans leurs parents sont plus susceptibles de vivre avec des personnes apparentées que les enfants autochtones vivant hors des réserves (2016)

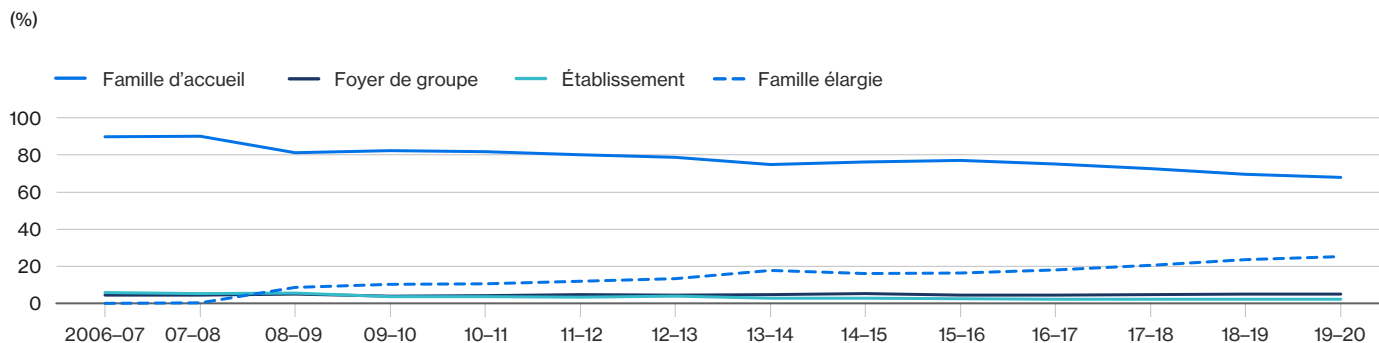
	Non-Autochtones		Autochtones		Autochtones vivant sur réserve		Autochtones hors réserve	
	Chiffres	(%)	Chiffres	(%)	Chiffres	(%)	Chiffres	(%)
Vivant avec d'autres personnes apparentées; en l'absence de leurs parents	27 105	66	19 380	56	8 000	76	11 385	48
Vivant en famille d'accueil	13 695	34	14 970	44	2 525	24	12 450	52
Vivant seul ou avec des personnes non apparentées	0		0		0		0	

Remarques : Les données incluent tous les enfants âgés de 0 à 14 ans au Canada vivant à la maison en l'absence de leurs parents. Dans le cadre du Recensement, Statistique Canada arrondit les totaux au multiple de 5 le plus près et supprime les valeurs inférieures à 10. La somme des chiffres peut ne pas correspondre aux totaux en raison des arrondis.

Sources : Statistique Canada, Profil de la population autochtone; Le Conference Board du Canada.

Graphique 2

Les placements dans la famille élargie augmentent dans le cas des enfants des Premières Nations vivant dans les réserves



Remarques : Pour 2014-2015 et 2015-2016, une partie des placements dans la famille élargie est comptabilisée dans les placements en famille d'accueil en raison de changements apportés à la codification concernant les types de placements (à la suite de modifications législatives au Québec). Le dénombrement des enfants pris en charge est ponctuel, et se fait généralement au dernier jour de l'année financière (31 mars). Ce chiffre n'inclut pas le nombre d'enfants autochtones pris en charge par des agences financées par la province. En outre, un dénombrement ponctuel ne permet pas de suivre l'évolution de la situation de tous les enfants des Premières Nations qui sont pris en charge au sein d'une communauté. En se concentrant sur une seule journée, le dénombrement n'inclura pas certaines personnes qui vont et viennent, mais il fournit une estimation du nombre d'enfants des Premières Nations qui sont pris en charge un jour donné. Ontario : Avant l'exercice 2018-2019, la prise en charge dans la famille élargie faisait partie de la catégorie des placements en famille d'accueil. Manitoba : Les placements dans la famille élargie font partie de la catégorie des placements en famille d'accueil. Yukon Avant l'exercice de 2015-2016, les placements dans la famille élargie faisaient partie de la catégorie des placements en famille d'accueil.

Sources : Gouvernement du Canada, « Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations »; Le Conference Board du Canada.

Santé mentale

Il arrive fréquemment que les enfants pris en charge aient vécu des expériences traumatisantes durant l'enfance. La négligence et l'exposition à la violence conjugale sont les types d'expériences négatives dans l'enfance les plus fréquemment rapportées dans les enquêtes approfondies menées par les services de protection de l'enfance partout au Canada. Ces enquêtes révèlent que les enfants autochtones présentent des taux plus élevés que les enfants non autochtones pour tous les types de mauvais traitements²³. Des recherches menées auprès des Métis en Colombie-Britannique montrent que la dépression majeure et les idées suicidaires sont plus fréquentes chez les personnes qui ont été prises en charge que chez celles qui n'ont jamais été prises en charge²⁴.

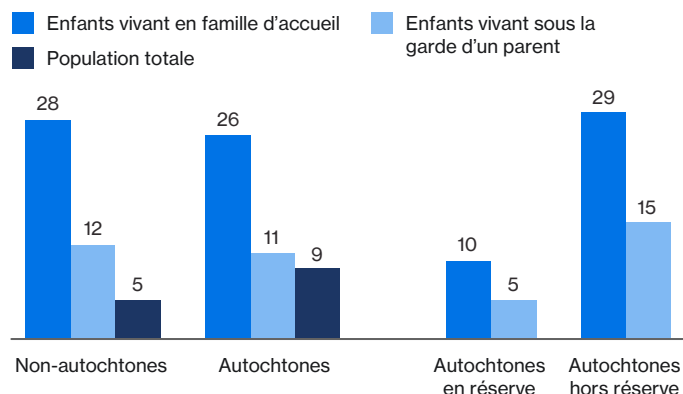
En dépit du manque de données détaillées pour l'ensemble du pays, le recensement de 2016 dresse un portrait d'ensemble de la santé mentale des enfants et des jeunes pris en charge (voir le graphique 3). Selon les données disponibles, les enfants et les jeunes autochtones et non autochtones en famille d'accueil présentent des taux similaires de problèmes de santé mentale (voir l'annexe B pour une définition de la santé mentale tirée du recensement). Environ 30 % des enfants et des jeunes autochtones et non autochtones vivant en famille d'accueil déclarent avoir un problème de santé mentale. Ce chiffre n'est que de 5 % pour les enfants et les jeunes non autochtones et de 9 % pour les enfants et les jeunes autochtones du même âge dans l'ensemble de la population.

Toutefois, parmi les enfants et les jeunes autochtones ayant besoin de soins en 2016, le fait de pouvoir rester dans sa communauté d'origine, dans la réserve ou dans la parenté est associé à des taux plus faibles de problèmes de santé mentale. En fait, la recherche montre que l'absence de liens avec la famille et la communauté est néfaste pour la santé mentale et le bien-être²⁵. Les enfants pris en charge par la famille élargie présentent moins de problèmes de comportement et de santé mentale que les enfants en famille d'accueil²⁶.

Graphique 3

Les enfants qui ont besoin d'être pris en charge affichent des taux moins élevés de problèmes de santé mentale lorsqu'ils peuvent rester dans leur communauté ou vivre avec des personnes apparentées que ceux qui vivent en famille d'accueil

(pourcentage vivant avec un problème de santé mentale, 2016)



Remarques : Tous les enfants et les jeunes n'ayant pas atteint l'âge de la majorité dans chaque province et territoire font partie de la population en famille d'accueil. Nous avons inclus une cohorte d'enfants d'âge similaire afin de rendre compte de la situation des enfants pris en charge dans la famille élargie. Nous rapportons les données sur les problèmes de santé mentale chez les enfants à l'aide des réponses à la question du recensement qui cherche à savoir si les enfants du ménage présentent des difficultés d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale à long terme qui ont duré ou qui devraient durer six mois. Les résultats concernant les Autochtones vivant dans les réserves doivent être interprétés avec prudence, parce que cette population présente un taux plus élevé de non-réponse à cette question.

Sources : Statistique Canada, Recensement de 2016; Le Conference Board du Canada.

23 Fallon et coll., *Denouncing the Continued Overrepresentation of First Nations Children in Canadian Child Welfare*.

24 Kaspar, « Long-Term Depression and Suicidal Ideation Outcomes Subsequent to Emancipation from Foster Care ».

25 Ziemann, « We Don't Know What to Do with You ».: *Changing the Way We Support the Mental Health of Youth in and from Care*.

26 Winokur, Holtan et Valentine, « Kinship Care for the Safety, Permanency, and Well-being of Children Removed from the Home for Maltreatment ».

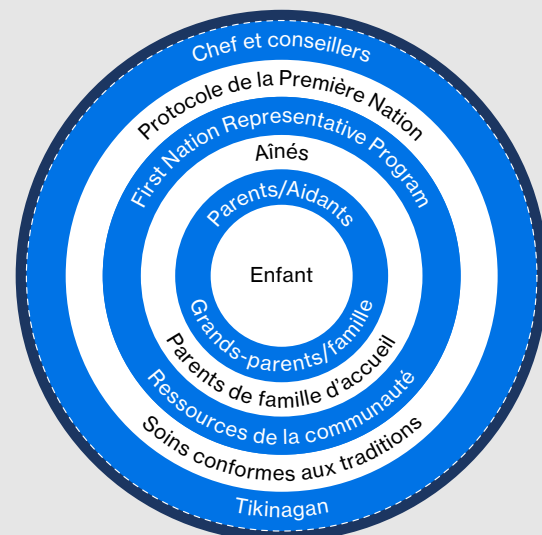
Tikinagan

À Tikinagan, l'équipe de Neegan Inabin, une agence du bien-être de l'enfance et de la famille autochtones située dans le nord de l'Ontario, reconnaît que toutes les personnes sont des êtres spirituels. Les membres de l'équipe s'efforcent de favoriser les liens entre ces jeunes et leur culture, leur langue, leur communauté et leurs traditions au sein des 30 Premières Nations qu'elle dessert. Cette approche consiste par exemple à initier les jeunes aux tenues cérémonielles – des vêtements traditionnels, accessoires et autres objets spirituels portés lors de cérémonies et de célébrations, comme lors des pow-wow. Le souci de tisser des liens est omniprésent et aussi important que les autres services de protection offerts. Pour défendre cette valeur et dans le cadre du modèle de service de Tikinagan où la responsabilité d'éduquer les enfants repose sur toute la communauté, l'équipe a créé le Cercle Wee-chee-way-win (voir pièce 1), un réseau auquel sont invités à participer toutes les personnes qui ont à cœur le bien-être de l'enfant. C'est le personnel de Tikinagan qui coordonne la participation au réseau. Par exemple, les travailleurs sociaux demandent conseil auprès des Aînés et la nation participe aux décisions liées à la gestion des cas. « Bien que chacun ait

un rôle différent au sein du Cercle, c'est le travail de toute l'équipe qui déterminera si le jeune adulte se sentira en sécurité sur le plan émotionnel. En travaillant ensemble dans le respect mutuel, nous pouvons offrir au jeune adulte un cercle de guérison²⁷ ».

Pièce 1

Cercle Wee-chee-way-win



Source : Tikinagan Child & Family Services, « Wee-chee-way-win Circle ».

27 Tikinagan Child & Family Services, « Our Service Model: Mamow Obiki-ahwahsoowin ».

Éducation

Il est reconnu depuis longtemps que les jeunes placés en famille d'accueil ont un niveau de scolarité inférieur à celui de la population générale, qu'il s'agisse de l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou de la poursuite d'études supérieures²⁸. En 2017, par exemple, le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario

rapportait que 56 % des enfants placés en famille d'accueil dans la province abandonnaient l'école secondaire²⁹. En outre, des recherches menées en Colombie-Britannique montrent que les enfants qui n'ont jamais été pris en charge ont environ 3,5 fois plus de chances d'obtenir un diplôme d'études secondaires que les enfants pris en charge³⁰.

28 Rutman et Hubberstey, *Fostering Success: Improving Educational Outcomes for Youth in/from Care*.

29 Kovarikova, *Exploring Youth Outcomes After Aging-Out of Care*.

30 Médecin-hygiéniste provincial, *Health and Well-Being of Children in Care in British Columbia : Report 2 on Educational Experience and Outcomes*, 64.

Si le niveau de scolarité des populations autochtones est plus faible que celui de la population générale, la situation est encore plus grave pour les enfants autochtones en famille d'accueil³¹.

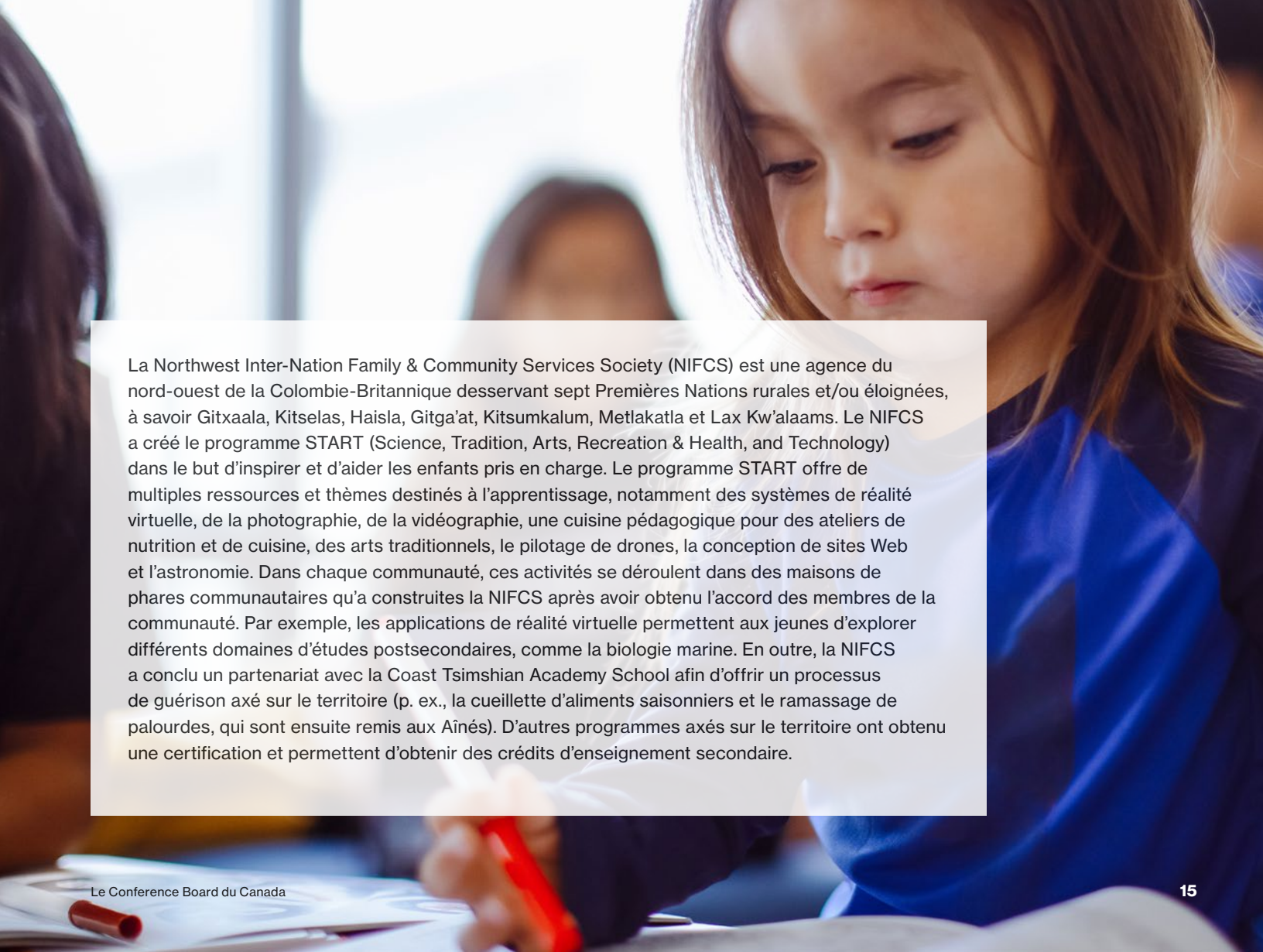
De nombreux obstacles nuisent à l'achèvement des études secondaires des enfants pris en charge, comme la prise en charge intermittente en famille d'accueil, le manque d'accompagnement et de soutien au sein de l'environnement de prise en charge, un accès limité à des services d'orientation scolaire et de mentorat, des besoins non satisfaits en matière

de santé mentale et de besoins spéciaux, ainsi qu'un logement instable et des conditions de pauvreté³². Les enfants placés dans des familles d'accueil cessent d'être pris en charge à une période où les jeunes adultes sont généralement appelés à faire des choix professionnels et à décider s'ils poursuivent des études supérieures. Pourtant, alors que les jeunes de la population générale bénéficient généralement du soutien de leur famille pour la poursuite de leurs études postsecondaires, les jeunes qui atteignent l'âge où ils ne sont plus pris en charge par leur famille d'accueil perdent toute forme de soutien³³.

31 Statistique Canada, « Le niveau de scolarité des peuples autochtones au Canada ».

32 Rutman et Hubberstey, *Fostering Success: Improving Educational Outcomes for Youth in/from Care*.

33 Ibid.



La Northwest Inter-Nation Family & Community Services Society (NIFCS) est une agence du nord-ouest de la Colombie-Britannique desservant sept Premières Nations rurales et/ou éloignées, à savoir Gitxaala, Kitselas, Haisla, Gitga'at, Kitsumkalum, Metlakatla et Lax Kw'alaams. Le NIFCS a créé le programme START (Science, Tradition, Arts, Recreation & Health, and Technology) dans le but d'inspirer et d'aider les enfants pris en charge. Le programme START offre de multiples ressources et thèmes destinés à l'apprentissage, notamment des systèmes de réalité virtuelle, de la photographie, de la vidéographie, une cuisine pédagogique pour des ateliers de nutrition et de cuisine, des arts traditionnels, le pilotage de drones, la conception de sites Web et l'astronomie. Dans chaque communauté, ces activités se déroulent dans des maisons de phares communautaires qu'a construites la NIFCS après avoir obtenu l'accord des membres de la communauté. Par exemple, les applications de réalité virtuelle permettent aux jeunes d'explorer différents domaines d'études postsecondaires, comme la biologie marine. En outre, la NIFCS a conclu un partenariat avec la Coast Tsimshian Academy School afin d'offrir un processus de guérison axé sur le territoire (p. ex., la cueillette d'aliments saisonniers et le ramassage de palourdes, qui sont ensuite remis aux Aînés). D'autres programmes axés sur le territoire ont obtenu une certification et permettent d'obtenir des crédits d'enseignement secondaire.

À l'aide des données du recensement de 2016, nous avons établi un profil éducatif des jeunes pris en charge au Canada (voir les graphiques 4 et 5). Les données révèlent un écart dans le niveau de scolarité des enfants placés en famille d'accueil. Les jeunes non autochtones et autochtones en famille d'accueil sont plus susceptibles d'abandonner l'école que la population non autochtone dans son ensemble. Cependant, les jeunes en famille d'accueil vivant dans les réserves sont plus à risque d'abandonner l'école que les jeunes autochtones en famille d'accueil hors réserve. Cette conclusion concorde avec les recherches portant sur la population générale qui montrent un écart de niveau de scolarité entre les Autochtones vivant dans les réserves et ceux vivant hors réserve³⁴, ce qui porte à croire que les jeunes des Premières Nations en famille d'accueil vivant dans les réserves ont plus difficilement accès aux programmes d'enseignement officiels et aux autres options éducatives non conventionnelles que les jeunes autochtones en famille d'accueil hors réserve.

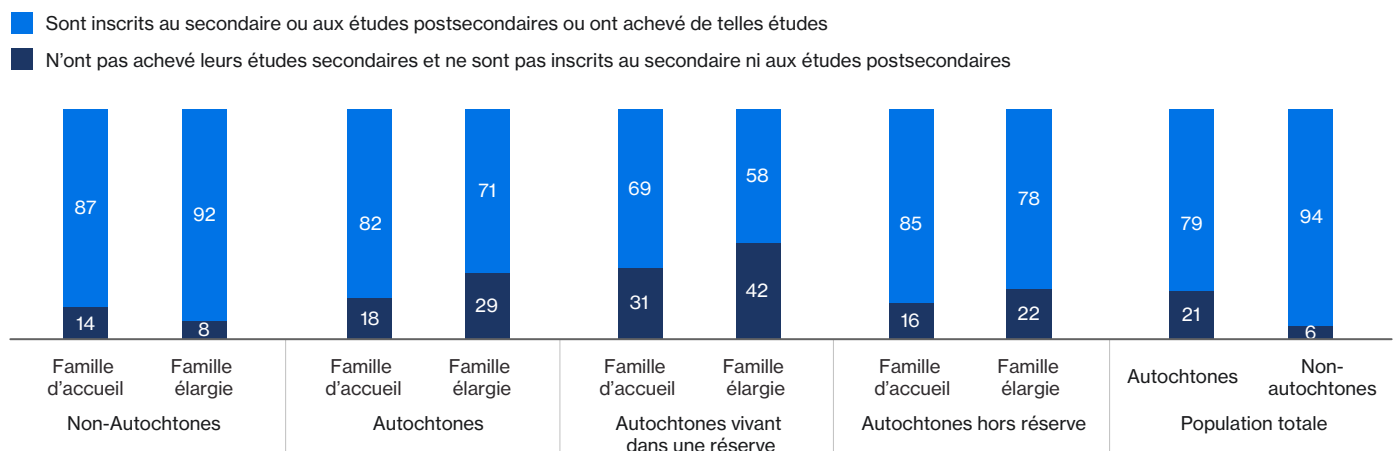
Les données du recensement sur la poursuite des études font également ressortir certains avantages pour les jeunes qui sont pris en charge par la famille élargie comparativement à ceux en famille d'accueil,

à quelques exceptions près (voir les graphiques 4 et 5). Dans la population non autochtone, les jeunes pris en charge par la famille élargie étaient moins susceptibles d'abandonner leurs études secondaires et plus susceptibles de poursuivre et de mener à bien leurs études postsecondaires que les jeunes en famille d'accueil. Cependant, les jeunes autochtones pris en charge par la famille élargie étaient plus susceptibles d'avoir abandonné l'école secondaire que ceux en famille d'accueil. Ce résultat révèle que les jeunes pris en charge par la famille élargie se heurtent à des obstacles dans la poursuite des études secondaires. Ces jeunes qui poursuivent des études secondaires et les membres de leur famille élargie n'ont pas forcément accès au même soutien en matière d'éducation que les jeunes autochtones en famille d'accueil. Néanmoins, les données suggèrent que pour les jeunes autochtones pris en charge par la famille élargie qui n'ont pas abandonné l'école, le soutien apporté par la famille élargie à la maison – qu'il soit financier, social, émotionnel ou logistique – augmente la probabilité qu'ils poursuivent des études postsecondaires.

Graphique 4

Les enfants autochtones pris en charge par la famille élargie sont plus susceptibles d'avoir abandonné l'école que ceux en famille d'accueil, en particulier pour ceux vivant dans des réserves

(%)

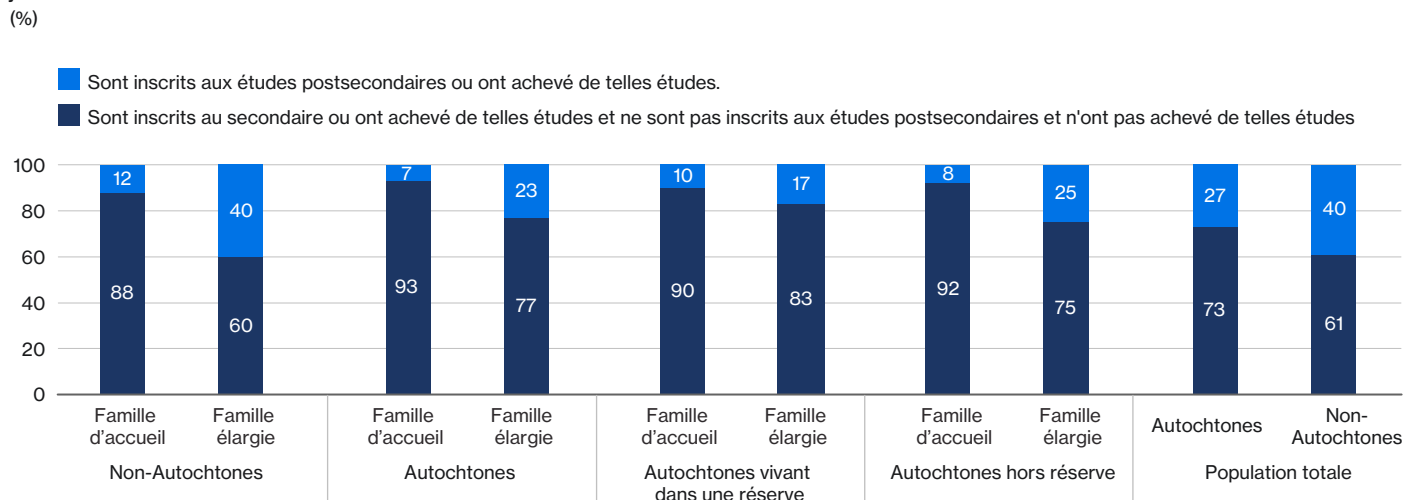


Remarque : Nous présentons le taux de scolarisation des personnes âgées de 17 à 25 ans dans différentes situations de vie.
Sources : Statistique Canada, Recensement de 2016; Le Conference Board du Canada.

34 Statistique Canada et Assemblée des Premières Nations, « Un aperçu ».

Graphique 5

Les jeunes pris en charge par la famille élargie sont plus susceptibles de poursuivre des études postsecondaires que les jeunes en famille d'accueil



Remarque : Nous présentons le taux de scolarisation des personnes âgées de 17 à 25 ans dans différentes situations de vie.
 Sources : Statistique Canada, Recensement de 2016; Le Conference Board du Canada.

Modélisation des résultats économiques pour les jeunes qui atteignent l'âge où ils cessent d'être pris en charge

Grandir dans une famille d'accueil ou chez un membre de la famille élargie a d'importants effets à long terme non seulement sur la vie des enfants, mais sur la société également. Comme nous l'avons vu dans la section précédente, les enfants qui ont été pris en charge accusent un retard dans divers domaines liés au bien-être et au développement. Ces effets continuent de limiter les possibilités qui s'offrent à eux ainsi que leurs résultats à l'âge adulte, deux facteurs qui, ensemble, freinent la croissance économique et entraînent des coûts pour les gouvernements, par exemple, en raison de l'augmentation des paiements au titre des programmes sociaux et de la perte de recettes fiscales.

Pour quantifier les coûts économiques des effets de la structure d'accueil des enfants autochtones, nous avons modélisé la situation sur le marché du travail de la cohorte de jeunes qui ont quitté les structures d'accueil à partir du moment où ils ont atteint l'âge de la majorité (18 ou 19 ans) en 2017 (un an après les données du recensement de 2016 utilisées dans

les profils ci-dessus) jusqu'à l'an 2099. Nous avons également évalué l'impact sur les finances publiques (voir l'annexe B pour la méthodologie détaillée)

Disparités de revenus pour les personnes autochtones qui ont cessé d'être prises en charge

Revenu total

D'après nos projections, les jeunes autochtones qui ont atteint l'âge où ils cessent d'être pris en charge seront confrontés à une grande disparité des revenus. On estime que leurs revenus à vie seront inférieurs de 526 500 \$ (soit 19,6 %) en moyenne à ceux des jeunes non autochtones qui ont été pris en charge. Cette disparité de revenus est encore plus prononcée lorsqu'on la compare à celle des jeunes non autochtones de la population générale, où l'on estime à 650 000 \$ (soit 23,1 %) le manque à gagner total moyen de la vie entière des personnes autochtones

qui ont cessé d'être prises en charge. Ces estimations regroupent les revenus tirés de toutes les sources possibles, y compris l'emploi, l'investissement, les pensions et les transferts gouvernementaux (voir le graphique 6).

Cette disparité des revenus s'explique par une combinaison de caractéristiques, comme l'identité autochtone (y compris les effets du racisme systémique), le sexe, la province de résidence ou d'emploi, le niveau de scolarité et l'état de santé mentale. Ensemble, ces facteurs influencent les résultats sur le marché du travail ainsi que l'accumulation de la richesse personnelle.

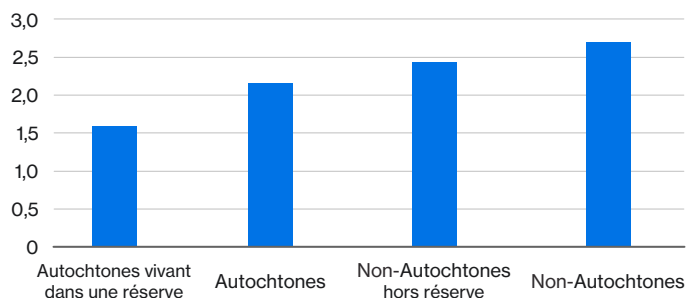
Nos résultats montrent que les perspectives de revenus des jeunes autochtones pris en charge varient selon qu'ils vivent dans une réserve ou hors réserve. Au moment où ils cessent d'être pris en charge, les jeunes autochtones vivant dans les réserves déclarent être en meilleure santé mentale (ou leurs tuteurs déclarent en leur nom) que les jeunes autochtones vivant hors réserve et les jeunes non autochtones pris en charge. Cependant, le niveau de scolarité des jeunes autochtones pris en charge et vivant dans une réserve est beaucoup plus faible-ils ont un taux de décrochage scolaire plus élevé et sont moins nombreux, en proportion, à poursuivre et à achever des études postsecondaires. Plus précisément, environ 41,2 % des jeunes autochtones pris en charge dans les réserves abandonnent leurs études secondaires³⁵, ce qui est nettement plus élevé que dans la population autochtone générale vivant hors des réserves (21,1 %) et que dans la population non autochtone générale (8,2 %). Ces résultats reflètent également un écart historique dans le financement de l'éducation entre les écoles de bande financées par le gouvernement fédéral et les écoles publiques financées par les provinces. Selon un rapport publié en 2016 par le Bureau du directeur parlementaire du budget, il faudrait que le gouvernement fédéral fasse passer son financement de 336 M\$ à 665 M\$ pour offrir aux élèves vivant

dans les réserves un enseignement comparable à celui qu'ils recevraient hors réserve³⁶.

Le manque de compétences et de qualifications limite souvent les possibilités d'emploi et entrave la capacité d'une personne à décrocher un emploi de qualité. En raison notamment d'un niveau de scolarité plus faible, nous prévoyons qu'en moyenne, un jeune des Premières Nations pris en charge dans une réserve gagnera 837 500 \$ (soit 34,5 %) de moins au cours de sa vie qu'un enfant autochtone pris en charge hors réserve. Comparativement à un enfant non autochtone pris en charge, l'écart atteint 1,1 M\$ (soit 40,9 %) (voir le graphique 6).

Graphique 6

Les adultes autochtones anciennement pris en charge seront confrontés à d'importantes disparités du revenu total de la vie entière
(revenu total moyen de la vie entière, M\$)



Remarques : Ces données incluent les enfants en famille d'accueil et ceux qui sont pris en charge par la famille élargie. On calcule le revenu total moyen de la vie entière en divisant le revenu total des membres de chaque cohorte tout au long de leur vie (ajusté en fonction de la mortalité au fil du temps) par le nombre de membres de la cohorte au moment où ils cessent d'être pris en charge (c.-à-d. la cohorte entière sans rajustement pour tenir compte des décès).

Source : Le Conference Board du Canada.

Les résultats de notre analyse suggèrent que, pour les enfants autochtones anciennement pris en charge, le fait de vivre dans une réserve ou hors réserve joue un rôle plus important que le type de prise en charge (famille élargie ou famille d'accueil) dans le niveau de scolarité qu'ils atteindront et, par conséquent, dans

³⁵ Les données incluent tous les enfants autochtones âgés de 17 à 25 ans qui vivaient dans une réserve et qui étaient en famille d'accueil ou pris en charge par la famille élargie au moment du recensement de 2016. Ce résultat concorde avec les conclusions de notre étude de 2014. Bounajm, Beckman et Thériault, *Success For All: The Economic Case for Investing in the Future of Canadian Children in Care*.

³⁶ Bureau du directeur parlementaire du budget, *Dépenses fédérales en matière d'éducation primaire et secondaire dans les réserves des Premières Nations* 4.

leur participation future au marché du travail et leurs revenus totaux (voir le graphique 7). Qu'un enfant des Premières Nations vivant dans une réserve soit pris en charge par un membre de la famille élargie ou par une famille d'accueil, ses revenus futurs, en moyenne, seront toujours inférieurs à ceux des enfants des Premières Nations, métis et inuits qui ont grandi dans d'autres contextes de prise en charge.

En revanche, nous prévoyons que, parmi les jeunes autochtones vivant hors réserve et les jeunes non autochtones, ceux qui sont pris en charge par la famille élargie obtiendront en moyenne de meilleurs résultats économiques plus tard au cours de leur vie que leurs homologues en famille d'accueil.

Cela s'explique par le fait qu'une plus grande proportion de ces jeunes anciennement pris en charge par la famille élargie s'inscrivent à des programmes d'enseignement postsecondaire ou en ressortent diplômés, et qu'ils se déclarent en meilleure santé mentale³⁷. En particulier, les jeunes autochtones qui ont été pris en charge par la famille élargie hors réserve gagneront davantage au cours de leur vie, soit en moyenne 229 500 \$ de plus que la population autochtone générale (au sein de laquelle les jeunes qui n'ont pas été placés en famille d'accueil ou pris en charge par la famille élargie représentent environ 91,7 % de l'ensemble de la population). En outre, nous estimons qu'un jeune autochtone qui a grandi dans une famille élargie hors réserve touchera en moyenne un revenu total supérieur d'environ 81 300 \$ au cours de sa vie comparativement à un jeune non autochtone ayant été pris en charge.

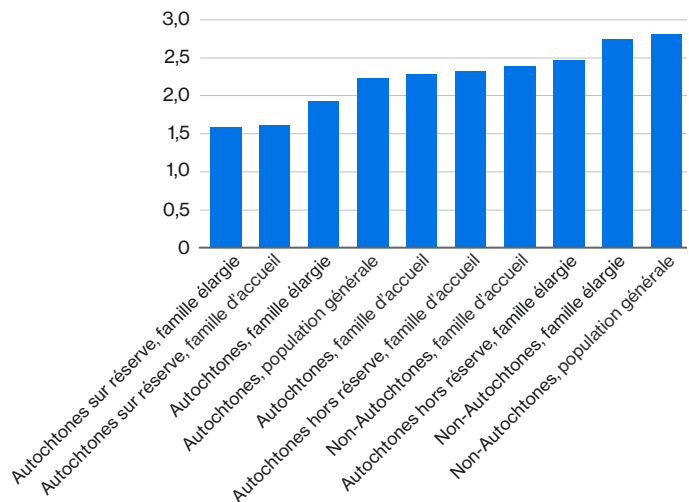
Les disparités de revenus entre les jeunes autochtones anciennement pris en charge et la population générale non autochtone sont importantes (voir le graphique 7). En moyenne, un membre des Premières Nations pris en charge et ayant grandi dans une réserve gagnera 1,2 M\$ de moins au cours de sa vie qu'une personne appartenant à la population générale³⁸.

Coûts pour le gouvernement liés à l'assistance sociale

Leurs revenus d'emploi et ceux tirés d'autres sources étant moindres, de nombreux jeunes anciennement

Graphique 7

Les jeunes des Premières Nations, métis et inuits vivant à l'extérieur des réserves gagneront plus que les jeunes autochtones vivant dans les réserves
(revenu total moyen de la vie entière, M\$)



Remarque : On calcule le revenu total moyen de la vie entière en divisant le revenu total de chaque cohorte tout au long de leur vie (ajusté en fonction de la mortalité au fil du temps) par le nombre de membres de la cohorte au moment où ils cessent d'être pris en charge (c.-à-d. la cohorte entière sans rajustement pour tenir compte des décès).

Source : Le Conference Board du Canada.

pris en charge dépendent des mesures d'aide gouvernementale. Mais on observe des différences entre les groupes (voir le graphique 8). Nous prévoyons que les prestations d'assistance sociale représenteront, en moyenne, moins de 2 % des revenus totaux des jeunes autochtones et non autochtones pris en charge par la famille élargie, tout au long de leur vie, une fois qu'ils auront cessé d'être pris en charge. Cependant, pour les autres groupes pris en charge (y compris les jeunes autochtones pris en charge par la famille élargie dans les réserves et les jeunes en famille d'accueil, quelle que soit leur identité), ces proportions varient entre 18,4 % et 27,1 % des revenus totaux. Ainsi, pour chaque tranche de 10 \$ que ces personnes gagneront ou recevront au cours de leur vie, environ 2 à 3 \$ seront tirés de prestations gouvernementales.

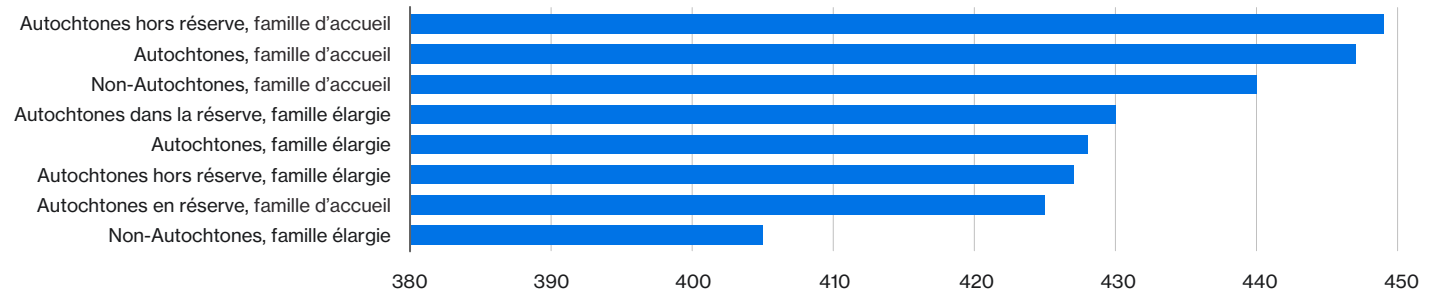
37 Il est à noter que l'impact moyen masque le fait que les enfants autochtones placés dans la famille élargie hors réserve affichent un taux de décrochage scolaire plus élevé que leurs homologues en famille d'accueil.

38 Plus de 96 % de la population générale non autochtone est composée d'enfants qui ne sont ni en famille d'accueil, ni pris en charge dans la famille élargie.

Graphique 8

Les adultes autochtones et non autochtones anciennement en famille d'accueil recevront davantage d'assistance sociale au cours de leur vie

(assistance sociale totale moyenne au cours de la vie entière, milliers \$)



Source : Le Conference Board du Canada.

Avantages économiques liés aux investissements dans les services aux enfants autochtones pris en charge

Au moment où ils quittent les systèmes de protection de l'enfance, les jeunes autochtones ont acquis une précieuse expérience et des connaissances et compétences utiles. Cela dit, nos projections montrent qu'ils sont sous-représentés sur le marché de l'emploi et que leur revenu est moins élevé que si leurs talents étaient pleinement exploités. Outre l'enjeu moral qu'elle représente pour la société, cette perte socioéconomique constitue un important défi de politique publique pour les gouvernements.

Pour quantifier les avantages économiques découlant d'un niveau de scolarité plus élevé et d'une meilleure santé mentale des enfants pris en charge, nous explorons deux scénarios :

- Scénario I : Augmentation du niveau de scolarité et amélioration de la santé mentale des enfants autochtones pris en charge de façon à ce qu'ils correspondent à ceux de la population autochtone en général;
- Scénario II : Augmentation du niveau de scolarité et amélioration de la santé mentale des enfants autochtones pris en charge de façon à ce qu'ils correspondent à ceux de la population non autochtone en général.

Les effets de l'augmentation du niveau de scolarité et de l'amélioration de la santé mentale

Dans notre modèle, le fait d'élever le niveau de scolarité et de santé mentale de la cohorte autochtone de 2016, composée de 3 045 jeunes qui cesseront d'être pris en charge en 2017, de façon à ce qu'il corresponde à celui de la population autochtone en général fait augmenter leur revenu total de la vie entière de 388,9 M\$. En outre, la mise en œuvre de politiques adaptées visant à élever leur niveau de scolarité et de santé mentale au niveau de celui de la population non autochtone en général permet de multiplier presque par trois leurs revenus au cours de la vie entière, qui atteignent 1,1 G\$ pour l'ensemble de cette population.

Ces résultats mettent en évidence les avantages potentiels à long terme pour l'économie canadienne liés à la productivité, à l'offre de main-d'œuvre et à la production si les jeunes autochtones anciennement pris en charge atteignaient des niveaux de revenus similaires à ceux de la population générale grâce à des mesures d'aide qui améliorent leur niveau de scolarité et leur santé mentale (voir l'annexe B pour télécharger les données des tableaux 4 et 5).

Un investissement soutenu et à long terme dans l'éducation et la santé mentale des jeunes pris en charge se traduira par des gains économiques permanents. Il est important de noter que les chiffres présentés reflètent les avantages économiques d'un investissement dans une seule cohorte (c.-à-d. la cohorte de jeunes autochtones du recensement de 2016, un an après la fin de leur prise en charge).

Comme une nouvelle cohorte sort chaque année de la structure d'accueil, les avantages découlant des investissements dans l'éducation et la santé mentale de ces jeunes auront un effet cumulatif au fil du temps. Si aucune mesure n'est prise au cours des cinq prochaines années, la perte économique au Canada pourrait s'élever à près de 2 G\$ (scénario 1) ou même atteindre 5,5 G\$ (scénario 2).

Ainsi, le fait de hausser le niveau de scolarité et d'améliorer la santé mentale des jeunes autochtones pris en charge a un effet positif sur les finances des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux. Les résultats de notre analyse économique montrent que si les niveaux de scolarité et de santé mentale de la cohorte autochtone qui cesse d'être prise en charge étaient similaires à ceux de la population autochtone générale, les gouvernements économiseraient 43,5 M\$ en prestations d'assistance sociale en plus de recevoir 88,7 M\$ supplémentaires en impôts sur le revenu et 18,9 M\$ en taxes à la consommation tout au long de la vie des membres de cette cohorte. En comparaison, si cette cohorte de jeunes autochtones atteignait les mêmes niveaux de scolarité et de santé mentale que l'ensemble de la population non autochtone, les économies réalisées au chapitre des prestations d'assistance sociale feraient plus que doubler, pour atteindre 90,9 M\$, et les gouvernements toucheraient des recettes supplémentaires de 269,6 M\$ en impôts sur le revenu et de 55,9 M\$ en taxes à la consommation.

Dans l'ensemble, en améliorant la santé et le niveau de scolarité des cohortes autochtones de 2017 qui atteignent l'âge où elles cessent d'être prises en charge, on estime que le solde budgétaire du gouvernement du Canada sur la vie entière des membres de cette cohorte serait bonifié de 151,2 M\$ dans le cadre du scénario I, et de 416,3 M\$ dans le cadre du scénario II.

Investir maintenant pour un avenir plus inclusif

Dans le cadre des deux scénarios alternatifs, les économies budgétaires nettes moyennes par enfant pris en charge varient selon l'identité autochtone, le type de prise en charge et selon que l'enfant vit dans une réserve ou hors réserve (voir le tableau 6). Ces estimations peuvent être interprétées comme étant

l'investissement maximal que les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux devraient consentir pour faire augmenter le niveau de scolarité et renforcer la santé mentale des enfants pris en charge tout en obtenant un rendement positif sur les sommes investies.

Par exemple, les gouvernements pourraient investir jusqu'à 103 159 \$ tout au long de la vie d'un enfant autochtone en famille d'accueil vivant hors réserve afin d'accroître son niveau de scolarité et de bien-être mental au même niveau que celui de la population autochtone en général. Ils pourraient également décider d'investir jusqu'à 208 394 \$ de façon à ce que les niveaux de scolarité et de santé mentale de l'enfant rejoignent ceux de la population non autochtone en général, tout en obtenant un solde budgétaire positif à long terme. Il faut mettre ce chiffre en relation avec le coût annuel moyen par enfant des Premières Nations pris en charge, qui s'élevait à 41 000 \$ en 2016-2017 et qui passera à 56 000 \$ par enfant à partir de 2019-2020³⁹.

Les investissements en faveur des enfants autochtones en famille d'accueil hors réserve doivent viser en priorité l'augmentation du taux de poursuite des études postsecondaires, l'amélioration de la santé mentale et l'élimination des écarts en matière d'emploi entre les Autochtones et les non-Autochtones.

En outre, les gouvernements peuvent investir jusqu'à 46 775 \$ par enfant des Premières Nations pris en charge dans les réserves tout au long de leur vie afin de combler les écarts en matière d'éducation et de santé mentale comparativement à la population autochtone générale, et jusqu'à 96 987 \$ pour combler les écarts comparativement à la population non autochtone générale, tout en continuant d'améliorer leur solde budgétaire à long terme.

Les résultats de cette recherche suggèrent que les investissements devraient viser avant tout à rehausser le niveau de scolarité et les taux de diplomation tout au long du continuum en éducation des enfants autochtones pris en charge par la famille élargie, ce qui se traduirait par une augmentation de la fréquentation scolaire au secondaire, une diminution du décrochage scolaire au secondaire et une augmentation des inscriptions aux programmes

39 Gouvernement du Canada, « Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations ».

d'études postsecondaires. Ces efforts doivent aider à réduire les écarts en matière d'emploi et de compétences entre les populations autochtones et non autochtones.

Les mesures mises de l'avant doivent viser en priorité à répondre aux besoins culturels et socioéconomiques uniques des enfants autochtones et non autochtones qui sont pris en charge afin de combler les écarts en matière de santé et de conditions économiques, tout en tenant compte non seulement des répercussions fiscales de ces mesures sur les finances publiques, mais aussi sur les gains de productivité pour la société dans son ensemble.

Investir dans l'éducation et la santé mentale des enfants pris en charge permettrait non seulement d'améliorer l'efficacité globale de l'économie canadienne, mais aussi de donner à ces enfants les moyens de participer plus activement à l'économie

et de venir à bout de la marginalisation. Bien que cette étude ne vise pas à déterminer la faisabilité et le rendement de l'investissement liés à la réalisation de tels objectifs en matière d'éducation et de santé mentale, ces estimations donnent un bon aperçu des gains économiques potentiels susceptibles de nous échapper faute de mesures.

Il y a également d'autres coûts pour la société qui n'ont pas été inclus dans notre modèle. La discussion précédente n'inclut pas, par exemple, l'augmentation possible des coûts des soins de santé associée à l'augmentation des problèmes de santé mentale, à la hausse des taux d'incarcération ou de l'itinérance, des phénomènes susceptibles d'entraîner des coûts supplémentaires pour les gouvernements. Ainsi, les économies budgétaires nettes pourraient être encore plus importantes que celles estimées dans cette étude.

Tableau 6

Économies budgétaires nettes par personne selon les scénarios I et II
(milliers \$)

Groupe de discussion A : Scénario I				
	Autochtones	Autochtones vivant dans une réserve	Autochtones hors réserve	Non-Autochtones
Hypothèses	Augmentation du niveau de scolarité et amélioration de la santé mentale de façon à ce qu'ils correspondent à leurs homologues de la population autochtone générale, selon le sexe.		Augmentation du niveau de scolarité et amélioration de la santé mentale de façon à ce qu'ils correspondent à leurs homologues de la population non autochtone générale, selon le sexe.	
Impact sur les revenus totaux du marché (autres scénarios moins statu quo)				
Famille d'accueil	200,26	120,52	210,74	401,16
Famille élargie	83,78	133,66	52,79	48,07
Impact sur les finances publiques (autres scénarios moins statu quo)				
Famille d'accueil	95,21	34,73	103,16	183,26
Famille élargie	34,11	46,78	26,24	18,70
Groupe de discussion B : Scénario II				
	Autochtones	Autochtones vivant dans une réserve	Autochtones hors réserve	Non-Autochtones
Hypothèses	Comblent l'écart en éducation et en santé mentale avec les homologues de la population générale non autochtone, par sexe.			
Impact sur les revenus totaux du marché (autres scénarios moins statu quo)				
Famille d'accueil	458,56	278,42	482,23	401,16
Famille élargie	309,11	291,44	320,10	48,07
Impact sur les finances publiques (autre scénario moins statu quo)				
Famille d'accueil	193,73	82,16	208,39	183,26
Famille élargie	117,26	96,99	129,86	18,70

Source : Le Conference Board du Canada.

La situation dans quatre provinces

Pour mieux saisir les diverses situations de vie abordées dans le cadre de notre modélisation économique et de notre analyse quantitative, nous avons mené des entretiens auprès de représentants d'agences du bien-être de l'enfance et de la famille autochtones dans le cadre d'études de cas portant sur quatre provinces : Colombie-Britannique, Manitoba, Ontario et Québec. Les informations qualitatives tirées des études de cas permettent de mieux comprendre les conclusions tirées de notre modélisation quantitative.

Nous nous sommes penchés sur la manière dont les programmes dirigés par des Autochtones en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario et au Québec offrent aux jeunes pris en charge des services qui permettent de maintenir le lien avec la culture et avec la communauté et de favoriser le bien-être des jeunes, et avons examiné les programmes d'emploi et de perfectionnement qui leur sont offerts. Ces initiatives, qui offrent également aux jeunes pris en charge d'assumer des rôles précis en matière de gouvernance, visent généralement à favoriser l'autodétermination des peuples autochtones.

Comme l'a récemment souligné l'Association canadienne pour la santé mentale, les programmes offerts par les agences du bien-être de l'enfance et de la famille autochtones permettent d'agir sur les principaux déterminants sociaux de la santé, à savoir l'inclusion sociale et l'accès aux ressources économiques⁴⁰. De meilleurs résultats liés à ces déterminants sociaux favorisent la réussite scolaire et professionnelle des jeunes autochtones en plus d'accroître leur bien-être.



Les quatre provinces étudiées représentent un échantillon d'environnements uniques en matière de politiques publiques : l'Ontario, où la limite d'âge donnant droit aux services en vertu de la loi est la plus élevée; la Colombie-Britannique, qui a enchâssé dans ses lois les principes de la « Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones » (DNUDPA); le Manitoba, où la proportion d'Autochtones dans la population générale est plus élevée que dans les autres provinces; le Québec, une province qui s'oppose au principe d'autodétermination des Autochtones tel que proposé dans le projet de loi fédérale C-92. Les réalités des Premières Nations, des Métis et des Inuits varient également selon la province.

40 Association canadienne pour la santé mentale, « Les déterminants sociaux de la santé ».

Étude de cas des provinces : Législation et politique dans leur contexte

Colombie-Britannique

La Colombie-Britannique a intégré les principes de la « Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones » (DNUDPA) dans sa législation provinciale, et son projet de loi 38 intitulé *Indigenous Self-Government in Child and Family Services Amendment Act* a été adopté en première lecture⁴¹. La Colombie-Britannique dispose d'une Direction des services à l'enfance et à la famille autochtones, qui comprend des représentants des autorités chargées du bien-être des enfants et des familles des Premières Nations et des Métis⁴². En Colombie-Britannique, les mesures d'aide financière (logement, garde d'enfants, frais de scolarité, soins de santé) peuvent être prolongées au-delà de l'âge de la majorité, jusqu'à l'âge de 27 ans⁴³. Au moment de rédiger ce rapport, le gouvernement fédéral a pris une décision controversée en 2023, refusant à la Metis Nation of BC (MNBC) la possibilité d'adhérer à la nouvelle loi fédérale sur la protection de l'enfance autochtone, au motif que la MNBC n'est pas un « corps dirigeant autochtone⁴⁴ ».

Manitoba

Le Manitoba compte un pourcentage plus élevé d'Autochtones, notamment de Métis, que les autres provinces⁴⁵. Au Manitoba, deux autorités sont chargées du bien-être de l'enfant et de la famille, l'une axée sur les Premières Nations et

l'autre sur les Métis. Les jeunes âgés de 18 à 21 ans peuvent consentir à recevoir un financement continu (nourriture, loyer, services de santé physique et psychologique) afin de soutenir leur transition vers une vie autonome.

Ontario

On trouve en Ontario une grande diversité d'enfants des Premières Nations, métis et inuits pris en charge. L'Association of Native Child and Family Services Agencies of Ontario (ANCFSAO) fournit une gamme de services en soutien aux agences membres. Cet organisme a pour mission d'offrir une vie meilleure à tous les enfants autochtones en favorisant la prestation de services fondés sur la culture.

Les membres de l'ANCFSAO offrent plus de 60 programmes et services de bien-être aux enfants et aux familles autochtones auprès de 119 des 133 Premières Nations et centres urbains de la province⁴⁶. Les enfants inuits en Ontario sont représentés par Tungasuvvingat Inuit (TI), mandaté par Inuit Tapiriit Kanatami (ITK). En Ontario, les jeunes qui arrivent à l'âge où ils cessent d'être pris en charge bénéficient de prestations de soins de santé jusqu'à l'âge de 25 ans et de services d'aide à l'orientation et à la vie autonome jusqu'à l'âge de 29 ans. Les agences doivent également mettre en place des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE)⁴⁷.

41 Assemblée législative de la Colombie-Britannique, *Projet de loi 38 – 2022*.

42 McKenzie, « After Generations of Stolen Kids, 'Powerful Changes' to B.C. Law Set to Return Child Welfare Jurisdiction ».

43 Birken et coll., *Children Aging Out of Care: Analyse documentaire*, 39-45.

44 Forester, « Métis Nation B.C. in Court After Feds Say It Doesn't Qualify as 'Indigenous Governing Body' ».

45 Gouvernement du Canada, « Appartenance à une organisation métisse ou à un établissement métis : résultats du Recensement de la population de 2021 », 21 septembre 2022, consulté le 31 mai 2023.

46 Association of Native Child and Family Services Agencies of Ontario (ANCFSAO), « Priorities ».

47 Birken et coll., *Children Aging Out of Care: Literature Scan*, 39-45.

Québec

Au Québec, deux structures uniques ont été créées dans le cadre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois : Le Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James et la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik⁴⁸. Ces structures bénéficient d'un financement fédéral et provincial. Hormis ces structures créées dans la foulée des traités modernes, le Québec détient la compétence à l'égard des enfants des Premières Nations vivant dans les réserves, et il est le seul gouvernement provincial à avoir contesté la constitutionnalité du projet de loi fédérale C-92.^{49,50} Dans d'autres provinces, les nations autochtones ont mis sur pied des agences déléguées et ont, dans

une certaine mesure, progressé vers l'exercice d'une compétence autochtone en matière de protection de l'enfance. La Cour suprême du Canada a entendu les arguments du Québec en décembre 2022 et son jugement est attendu à la fin de 2023⁵¹. Un jugement de la Cour suprême qui serait favorable au Québec pourrait entraîner des effets en cascade pour les agences du bien-être de l'enfance et de la famille autochtones dans tout le pays. Au Québec, le soutien financier accordé aux jeunes pris en charge cesse à l'âge de la majorité (18 ans), à moins que l'enfant ne consente à un autre cadre de vie, qu'il soit considéré comme ayant des besoins plus importants ou qu'il poursuive des études supérieures⁵².

48 Gouvernement du Canada, *Soins de santé pour les Autochtones au Canada*.

49 Richardson, « Quebec Challenges Federal Child Welfare Law to the 'Detriment of First Nations Children' Says Chief ».

50 Goud, « Quebec's Misguided Challenge to Federal Indigenous Child Welfare Law » (billet de blogue).

51 Macnab, « With Constitutional Challenge Pending, First Nations Sign Child Welfare Agreements Under Bill C-92 ».

52 Birken et coll., *Children Aging out of Care: Literature Scan*, 39–45.

Disparités en matière de scolarité et de santé mentale dans les régions à l'étude

Dans les quatre provinces à l'étude, les données du recensement montrent que les enfants autochtones et non autochtones pris en charge par la famille élargie obtiennent de meilleurs résultats en matière de santé mentale que leurs homologues en famille d'accueil (voir l'annexe B pour télécharger le graphique 9). Ces constats correspondent aux résultats de notre profil pour le Canada. En fait, dans certaines provinces, la santé mentale des enfants pris en charge correspondait davantage à celle de la population générale qu'à celle des enfants en famille d'accueil. De plus, dans le cas des enfants autochtones et non autochtones, on observe très peu de différences entre la santé mentale des enfants de sexe masculin et celle des enfants de sexe féminin (qui sont les deux catégories de sexe utilisées par

Statistique Canada) d'un mode de prise en charge à l'autre (voir l'annexe B pour télécharger les données du tableau 2).

Dans les quatre provinces, on constate des disparités en matière d'éducation parmi les jeunes qui ont atteint l'âge où ils ont cessé d'être pris en charge, comme en témoignent les données du recensement. Les enfants et les jeunes en famille d'accueil sont plus à risque d'abandonner l'école et moins susceptibles d'obtenir un diplôme d'études postsecondaires que l'ensemble de la population (voir l'annexe B pour télécharger les graphiques 10 et 11). Ces disparités sont les plus importantes dans le cas des enfants et des jeunes autochtones en famille d'accueil.

Comme c'est le cas dans le profil canadien, les enfants autochtones pris en charge dans les quatre provinces étaient plus susceptibles d'avoir abandonné

leurs études secondaires. Toutefois, ceux qui sont restés à l'école étaient plus susceptibles de poursuivre des études postsecondaires (voir les graphiques 7 et 8). Parmi les jeunes autochtones et non autochtones pris en charge, pour les deux sexes disponibles dans les données de Statistique Canada, les filles obtiennent généralement de meilleurs résultats scolaires que les garçons (voir l'annexe B pour télécharger les données du tableau 2).

Disparités de revenus

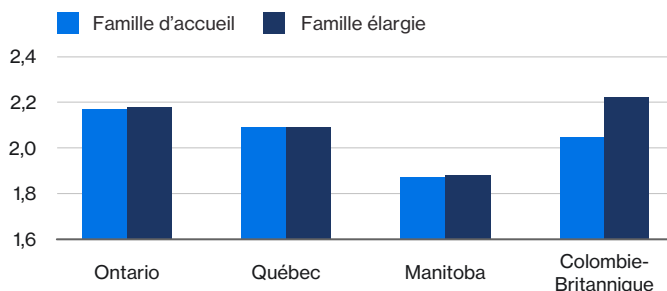
Dans les quatre régions étudiées, nos projections montrent qu'en moyenne, les adultes autochtones qui ont grandi dans la famille élargie ont des revenus totaux plus élevés au cours de leur vie que ceux qui ont grandi en famille d'accueil. Ces estimations sont fondées sur des résultats qui témoignent d'une progression continue en matière d'éducation postsecondaire et de santé mentale des jeunes autochtones pris en charge.

Toutefois, cet impact positif est atténué par des taux de décrochage au secondaire plus élevés pour le groupe pris en charge par la famille élargie que pour la population en famille d'accueil. Par conséquent, les disparités de revenus touchant les jeunes qui ont grandi au sein de la famille élargie seront minimales en Ontario, au Québec et au Manitoba. (moins de 13 000 \$ sur notre période de prévision de 82 ans). En revanche, les disparités de revenus sont beaucoup plus marquées en Colombie-Britannique (plus de 175 000 \$), où les adultes autochtones qui ont grandi dans des familles d'accueil affichent le taux le plus élevé de problèmes de santé mentale (40 %) parmi les quatre provinces (voir le graphique 12).

Dans les quatre régions à l'étude, nos projections annoncent des disparités marquées entre le revenu total moyen de la vie entière des adultes autochtones qui ont grandi dans des structures d'accueil (dans la famille élargie ou en famille d'accueil) et celui de leurs homologues non autochtones. C'est au Manitoba où cet écart sera le plus important – on estime qu'en moyenne, durant leur vie, les enfants autochtones pris en charge gagneront 30 % moins que la population non autochtone générale dans cette province (voir le graphique 13 pour plus de détails).

Graphique 12

Le revenu total moyen de la vie entière est plus élevé pour les adultes autochtones anciennement pris en charge par la famille élargie que pour ceux qui ont été placés dans une famille d'accueil (M\$)



Source : Le Conference Board du Canada.

Pourquoi les provinces doivent investir

Le graphique 14 illustre les impacts sur les finances publiques typiquement associés à l'atteinte des cibles en matière d'éducation et de santé mentale, qu'on peut interpréter comme étant l'investissement maximal que les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux devraient consentir par habitant pour faire augmenter le niveau de scolarité et renforcer la santé mentale des enfants pris en charge tout en obtenant un rendement positif sur les sommes investies.

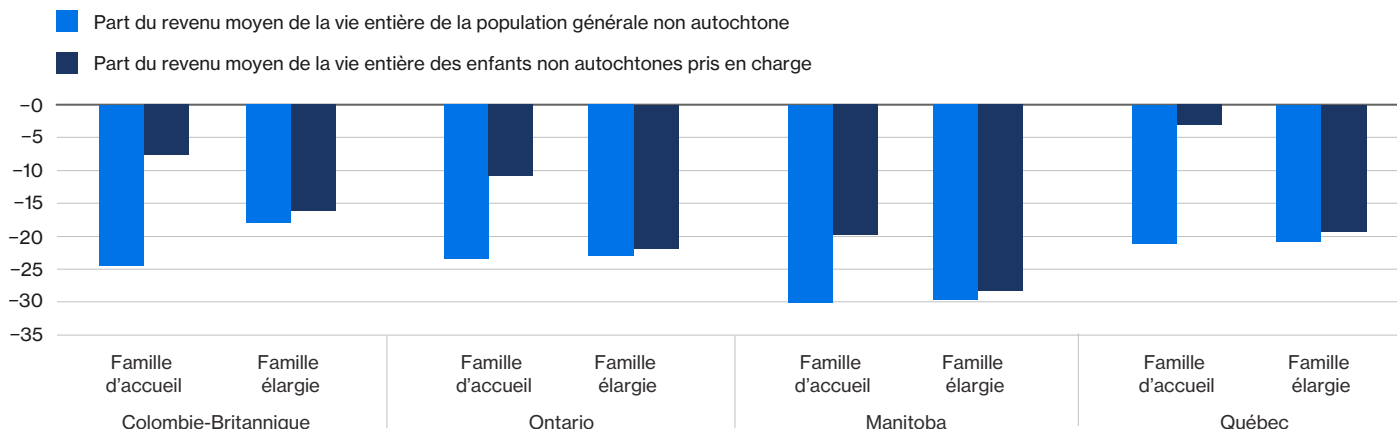
Dans l'ensemble, les économies budgétaires potentielles sont plus importantes si l'on investit dans la prise en charge des enfants autochtones au sein de la famille élargie (voir l'annexe D pour les résultats détaillés de la modélisation des avantages économiques associés aux investissements visant à accroître le niveau de scolarité et à améliorer la santé mentale des enfants pris en charge).

L'amélioration des résultats en matière d'emploi, d'éducation et de santé mentale des jeunes qui arrivent à l'âge où ils cessent d'être pris en charge est importante pour ces jeunes et pour la société, qui peut en tirer d'énormes avantages économiques. Mais quels sont les meilleurs moyens d'y parvenir? Pour répondre à cette question, nous avons sollicité la collaboration des agences du bien-être de l'enfance et de la famille autochtones dans les quatre régions à l'étude.

Graphique 13

Les travailleurs autochtones qui ont grandi en famille d'accueil ou dans la famille élargie gagnent moins que leurs homologues non autochtones

(pourcentage, revenu moyen de la vie entière des adultes autochtones ayant grandi dans des structures d'accueil par rapport au revenu moyen de la vie entière des non-Autochtones)

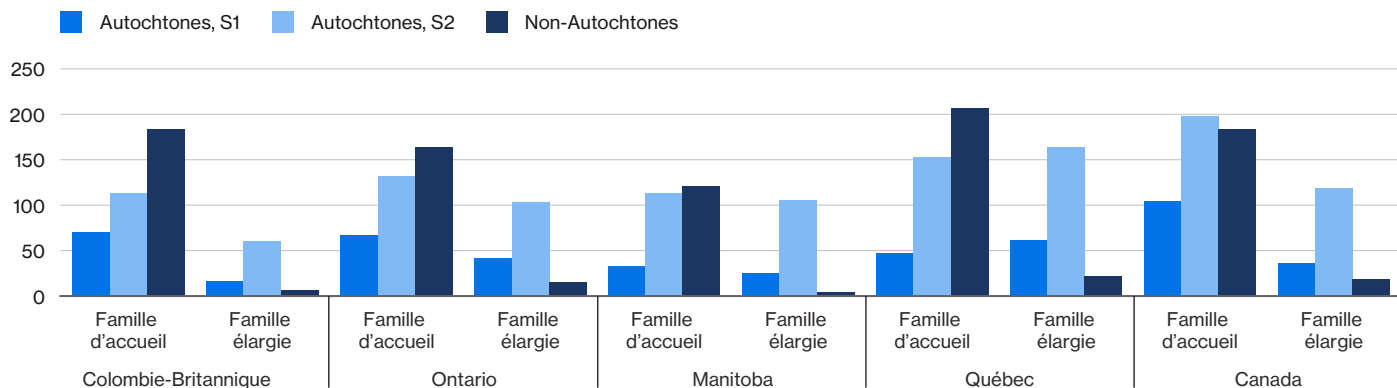


Source : Le Conference Board du Canada.

Graphique 14

Investir dans la prise en charge par la famille élargie des enfants autochtones génère les économies les plus importantes pour les gouvernements

(impact sur les finances publiques = scénario d'investissement moins statu quo, milliers \$)



Remarques : S1 Autochtone émet l'hypothèse d'une augmentation du niveau de scolarité et amélioration de la santé mentale des enfants pris en charge de façon à ce qu'ils correspondent à ceux de leurs homologues de la population autochtone en général, selon le sexe.

S2 Autochtone émet l'hypothèse d'une augmentation du niveau de scolarité et amélioration de la santé mentale des enfants pris en charge de façon à ce qu'ils correspondent à ceux de leurs homologues de la population non autochtone en général, selon le sexe.

Non-Autochtone émet l'hypothèse d'une augmentation du niveau de scolarité et amélioration de la santé mentale des enfants non autochtones pris en charge de façon à ce qu'ils correspondent à ceux de leurs homologues de la population non autochtone en général, selon le sexe.

Source : Le Conference Board du Canada.

Agences autochtones : Mettre l'accent sur la prévention et la création de liens durables pour les jeunes

Pour mieux comprendre la façon dont les agences du bien-être de l'enfance et de la famille autochtones viennent en aide aux jeunes pris en charge lors de leur transition vers l'âge adulte, nous avons mené des entretiens auprès de représentants de 12 agences et organisations autochtones dans les quatre provinces de notre étude de cas, y compris des agences œuvrant en régions urbaines, rurales et éloignées.

Ces représentants étaient constitués d'employés de première ligne, de gestionnaires de programmes et de hauts responsables. Ces échanges nous ont permis de dresser un portrait détaillé des difficultés auxquelles sont confrontées les agences autochtones qui tentent de contourner ou de corriger des politiques et des lois aux dispositions historiquement discriminatoires ayant forcé l'assimilation des Autochtones. La plupart de ces participants sont des Autochtones qui vivent avec les séquelles engendrées par la colonisation.

Ces représentants estiment que les politiques, programmes et services au sein de leur agence sont « progressifs et conformes aux traditions », ce qui signifie qu'ils traduisent des modes de savoir et d'être autochtones. Ils font également preuve d'innovation, car ils repoussent les limites de ce qui peut être fait dans un secteur très réglementé. Le personnel et les dirigeants des agences avec lesquelles nous nous sommes entretenus travaillent dans les domaines de la tutelle, de l'amélioration de la pratique du travail social et des politiques des agences, de la mise en œuvre de programmes destinés à la jeunesse, de l'amélioration des services de prévention et de protection, ainsi que de l'intégration des traditions autochtones. Le travail accompli dans ces différents domaines favorise grandement la transition des jeunes vers l'âge adulte.

L'élaboration de stratégies de prévention et l'établissement de liens durables avec la communauté sont les deux principaux thèmes soulevés lors des entretiens. Si les agences adoptent différentes approches pour atteindre ces objectifs au profit des jeunes, nous encourageons les autres agences, les bailleurs de fonds et les responsables à appuyer les pratiques prometteuses suivantes :

- Améliorer la collecte de données, notamment dans le but de mieux comprendre la réalité et les besoins des jeunes pris en charge, qui forment un groupe très diversifié.
- Élaborer des programmes et services favorisant la construction identitaire, ce qui renforce les liens avec la culture et la communauté et facilite l'accès à des mesures de soutien connexes en matière d'éducation.
- Soutenir le rôle des Aînés et de spécialistes qui se consacrent à la prévention et à l'établissement de relations en proposant des solutions fondées sur les forces.
- Offrir à davantage de jeunes pris en charge des occasions de participer à la gouvernance et aux projets de recherche qui les touchent, ce qui favorisera l'acquisition de compétences en leadership et l'estime de soi, en plus d'accroître les possibilités d'emploi dans le domaine des soins, y compris dans les secteurs de la protection de l'enfance et des soins de santé.
- Développer des infrastructures, y compris des établissements adaptés à la culture, afin d'appuyer l'offre de services d'orientation et d'accompagnement culturel.
- Repenser les politiques concernant les limites d'âge et les autres obstacles structurels à la continuité des services d'aide afin de faciliter l'accès aux études et aux services de santé mentale.

Il faut améliorer en priorité les données et la recherche concernant les jeunes pris en charge par la famille élargie

L'amélioration de la collecte de données est essentielle à la réconciliation et à la compréhension des besoins des enfants et des jeunes autochtones pris en charge⁵³. Pour y parvenir, il faut mener d'autres recherches afin de mieux comprendre la réalité et les besoins des jeunes pris en charge dans la famille élargie, puisque de nombreuses communautés autochtones privilégient ce type de prise en charge qui offre une grande flexibilité dans les modes de services tout en permettant de réduire le nombre de placements en famille d'accueil.

La grande catégorie « prise en charge par la famille élargie » peut comprendre un séjour officiel de 20 jours chez un membre de la famille élargie pendant l'hospitalisation d'un parent, ainsi qu'une situation où un grand-parent est le principal fournisseur de soins d'un enfant depuis plus de dix ans. Des modalités de prise en charge aussi diversifiées requièrent des mesures de soutien adaptées. De nombreuses personnes interrogées ont souligné l'importance de favoriser des modes de prise en charge à long terme.

Afin de mieux comprendre la réalité et la diversité de la composition des personnes prises en charge par la famille élargie, il faut s'efforcer d'améliorer la collecte de données, en collaboration avec les dirigeants autochtones et les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux, de manière à promouvoir des structures et des approches de collecte de données fondées sur des distinctions, qui respectent la souveraineté des données et les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP) des Premières Nations. Les politiques en matière de données doivent tenir compte des besoins des communautés, des familles et des jeunes et de la manière dont la situation de vie de ces groupes est susceptible d'évoluer dans les années à venir, au fil de l'affirmation progressive de l'autodétermination des peuples autochtones en matière de protection



de l'enfance. Les lacunes en matière de données ont été mises en lumière avec force dans le Plan d'action national inuit sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ inuites disparues et assassinées⁵⁴ (disponible en anglais uniquement).

Le Ralliement national des Métis (RNM) a souligné la nécessité de mettre en place des stratégies de données fondées sur des distinctions qui permettent aux gouvernements et aux communautés autochtones de recueillir, de gérer et de contrôler les données autochtones. L'adoption de stratégies de données fondées sur les distinctions aiderait la nation métisse à cerner et à mieux comprendre les besoins particuliers des communautés métisses, ce qui est essentiel pour concevoir des systèmes qui permettent aux Métis d'exercer leur compétence en matière de protection de l'enfance. Cependant, la plupart des données relatives à la protection de l'enfance sont détenues par les gouvernements provinciaux et territoriaux, et les gouvernements et communautés autochtones n'y ont pas toujours accès. Les lacunes actuelles en matière de données et le déséquilibre dans l'exercice des compétences entravent le parcours vers l'autodétermination, mais les gouvernements fédéral, provinciaux/territoriaux et autochtones peuvent améliorer le partage et la coordination des données par différents mécanismes, notamment des ententes d'échange de renseignements personnels, des cadres de mesure des résultats fondés sur les distinctions et la mise en application de la souveraineté des données autochtones.

53 Commission de vérité et de réconciliation du Canada, *Pensionnats du Canada : Les séquelles*, Appel à l'action 1, 1.

54 Pauktutit Inuit Women of Canada et Inuit Tapiriit Kanatami, *Plan d'action national inuit sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ inuites disparues et assassinées*, 17.

Les agences autochtones mettent l'accent sur la construction identitaire pour obtenir de meilleurs résultats

Les représentants des agences avec lesquels nous nous sommes entretenus affirment que les cérémonies de transition organisées au moment où les jeunes atteignent l'âge de la majorité témoignent des valeurs culturelles autochtones. Ces cérémonies réunissent la famille, les Aînés, les dirigeants de la communauté, les travailleurs sociaux, le personnel et les dirigeants des agences, et bien d'autres personnes. À cette occasion, les agences prennent en charge le déplacement et l'hébergement des membres de la famille biologique du jeune. Bien que ces événements prennent diverses formes d'une nation et d'une communauté à l'autre, une fête et des cérémonies sont généralement au rendez-vous. Les dirigeants et les Aînés prononcent souvent des paroles empreintes de sagesse en guise de soutien à cette transition et les cadeaux offerts sont partagés avec le jeune qui est parfois un adulte émergent. Dans certaines communautés, des costumes traditionnels ou des sacs de remèdes sont au nombre des objets cérémoniels.

L'un des objectifs de la Vancouver Aboriginal Child and Family Services Society (VACFSS) est d'établir de solides relations entre pairs. Le personnel du VACFSS affirme que l'abolition des frais de scolarité est un moyen efficace d'encourager les jeunes à poursuivre leurs études. Cela dit, une plus grande stabilité et des liens communautaires plus forts dans la vie des jeunes participants permettraient d'accroître l'efficacité de ces incitatifs. À cette fin, la VACFSS a mis en place un programme intitulé « Touching the land of our relations », qui consiste à emmener les jeunes dans leur communauté d'origine au moins une fois pendant la période de leur prise en charge. Les communautés organisent à leur tour des camps axés sur la culture et mettent en relation les jeunes et les Aînés en milieu urbain. Le programme favorise la réussite scolaire grâce à la création de liens entre les programmes d'enseignement et les dimensions plus larges de mieux-être et de bien-être culturel.

La proximité des liens et des relations positives jouent un rôle important pour les jeunes qui passent à l'âge adulte. Au sein de leur communauté, les jeunes nouent des relations avec leurs pairs, le personnel de l'agence, des personnes inspirantes ou des leaders. Au Manitoba, le Metis Child, Family and Community Services (MCFCS) a créé un réseau fondé sur le principe de décolonisation pour aider les jeunes à nouer des relations.

Le MCFCS veille à ce que chaque jeune tisse des liens avant l'âge de 15 ans. Bien qu'il insiste sur l'établissement de ces liens le plus tôt possible dans la vie du jeune, le MCFCS reconnaît que certains d'entre eux amorcent leur prise en charge après l'âge de 14 ans. Les directeurs de l'organisation examinent les plans de prise en charge de tous les jeunes qui approchent de la limite d'âge provinciale et veillent à ce que des mesures de soutien adéquates soient mises en place afin d'optimiser la réussite de ces jeunes. Le processus de demande de citoyenneté de la Fédération des Métis du Manitoba est au cœur de ses efforts visant à ce que les jeunes nouent davantage de liens au sein de leur communauté. La citoyenneté donne également accès à des mesures d'aide financière supplémentaires et à des programmes d'études destinés aux citoyens métis.

La Secwepemc Child and Family Services Agency (SCFSA) dessert sept communautés autochtones, dans les réserves et hors réserve, y compris dans la ville de Kamloops, en Colombie-Britannique. L'agence a transformé en profondeur ses façons de faire, ce qui a permis d'augmenter considérablement le nombre d'enfants pris en charge par des membres de la famille élargie et de réduire les cas existants et nouveaux de prise en charge. Entre mars 2021 et mars 2022, en tout 32 enfants ont été rendus à leur famille⁵⁵. On incite les membres du personnel à s'engager de manière à renforcer les liens qu'ils tissent avec la communauté, notamment en participant à des cérémonies, des célébrations et des événements communautaires. L'accent y est mis sur la transition des jeunes vers une prise en charge adéquate, en vue de favoriser leur bien-être autant que possible. Parmi les facteurs de réussite figure le recours au cadre des Indicateurs de sécurité⁵⁶,

55 Secwepemc Child and Family Service Agency, *Secwepemc Child and Family Service Agency 2021/22 Annual Report*.

56 Elia International Ltd., « Signs of Safety: Home ».

une approche en matière de protection de l'enfance fondée sur la recherche et axée sur les relations et une sécurité adaptée aux besoins. L'agence veille à ce que les enfants sachent d'où ils viennent et à ce qu'ils soient accueillis dans leur communauté et leur territoire d'origine.

Les Aînés conseillers jouent un rôle important au sein de nombreuses agences, dont la SCFSA. Ils font partie d'un important cercle de soins, tout comme le personnel spécialisé, qui soutient la transition de ces jeunes vers l'âge adulte.

Des jeunes comme conseillers pour répondre aux besoins des programmes spécialisés

Les modifications apportées au processus d'embauche de la Secwepemc Child and Family Services Agency (SCFSA) sont parmi les changements récents les plus importants au sein de l'agence. Les équipes ont évolué, de sorte qu'on y trouve des postes spécialisés visant à soutenir les enfants, les jeunes et les communautés d'une bonne façon, à l'aide d'expériences variées, adaptées aux différents stades de leur parcours. Les équipes ont recours à des approches axées sur les relations et la prévention, qui sont fondées sur les forces et axées sur les solutions⁵⁷. Les modifications apportées au financement et au cadre de pratique de l'agence (Indicateurs de sécurité) ont contribué à ce changement, tel que l'illustre la présence d'une équipe de soutien intensif des jeunes, d'une équipe communautaire de maintien de la famille, d'un poste financé par la Community Living BC (CLBC) visant à soutenir les jeunes admissibles aux services de la CLBC, et d'une équipe dédiée à la prise en charge par la famille élargie. Le SCFSA dispose également de coordonnateurs jeunesse à la transition dont le rôle est d'aider les jeunes qui sortent du système de prise en charge. Ces coordonnateurs commencent très tôt à planifier ce qui se passera lorsque le jeune aura 19 ans. En se concentrant sur la prestation de services axés sur les jeunes, le fait de mettre l'accent

sur l'aspect relationnel permet d'instaurer la confiance et de faire participer les jeunes aux décisions touchant les programmes qui les concernent.

La Vancouver Aboriginal Child and Family Services Society (VACFSS) souhaite que les jeunes définissent leur propre vision d'une vie « autonome ». Comme cette agence dessert la région de Vancouver, les enfants de la population urbaine sont souvent isolés socialement et font face à des obstacles structurels et systémiques, comme le manque de logements abordables et le racisme, et le personnel de première ligne n'est pas toujours en phase avec la culture. Voilà pourquoi ils ont décidé de créer un groupe consultatif de jeunes⁵⁸ – œuvrant depuis 2010 – composé de 12 jeunes âgés de 14 à 24 ans qui sont ou ont été pris en charge, car « les jeunes qui ont été pris en charge sont les meilleurs interlocuteurs possibles pour répondre à leurs interrogations à propos de ce système⁵⁹ ». Ce modèle de gouvernance par les jeunes a imprimé sa marque sur la politique de l'agence, et d'autres organismes pourraient l'adopter ou apporter leur soutien.

Logement et autres infrastructures habilitantes

« Le plus difficile, dans notre travail, c'est de trouver des logements là où il n'y en a tout simplement pas. »

Source : Participant à la recherche.

Située dans le nord de l'Ontario, Tikinigan met de l'avant une approche holistique, adaptée à la culture et axée sur les jeunes. Par le biais de son programme Neegaan Inabin, récemment lancé, l'agence aide les enfants de 30 Premières Nations en régions rurales et éloignées en s'appuyant sur des piliers essentiels à la réussite des jeunes en transition, dont le logement. Pour soutenir ce pilier, Tikinigan a lancé un projet pilote en logement appelé TAY Tiny Homes, qui consiste en trois petites maisons (accompagnés de plans pour d'éventuels projets d'agrandissement) sur le terrain de leur établissement tout près de la baie de Vermilion.

57 Secwepemc Child and Family Service Agency, *Secwepemc Child and Family Service Agency 2021/22 Annual Report*.

58 Vancouver Aboriginal Child & Family Service Society (VACFSS), « Youth Advisory Committee ».

59 Ibid.

Cette communauté de maisons offre des logements accessibles, sécuritaires et abordables. Les projets de ce type offrent aux entreprises une occasion d'apporter une contribution positive au parcours des jeunes qui sortent du système de prise en charge. La stabilité du logement, un besoin fondamental, a une incidence importante sur la santé, la sécurité et le bien-être des jeunes qui sortent du système de prise en charge.

L'infrastructure technologique joue également un rôle important. Pour la Ktunaxa Kinbasket Child and Family Services Society (KKCFSS) en Colombie-Britannique, la collecte de données et l'élaboration de plans de soins sur le terrain dans un environnement rural constituaient un défi, et la connectivité posait problème. La KKCFSS s'est donc associée à un fournisseur externe pour créer un système informatique fondé sur son modèle de gestion des cas (le premier du genre au Canada). La plateforme, qui sert notamment dans le cadre de l'évaluation des risques, s'appuie sur les cadres de pratique des indicateurs de sécurité, des indicateurs de réussite et des indicateurs de bien-être^{60,61}. Les travailleurs apportent avec eux des tablettes grâce auxquelles ils recueillent des informations et prennent en note les décisions prises et des besoins exprimés sur le terrain. Il s'agit d'un système interactif participatif qui diminue la quantité d'information à saisir une fois de retour au bureau et qui encourage la participation des familles et des jeunes.

Comme les jeunes peuvent saisir leurs propres informations, le travail est plus inclusif, et les familles peuvent voir ce qui est écrit à propos de leurs enfants pris en charge. L'agence a également collaboré avec des représentants du ministère provincial pour que la page Web de la nation Ktunaxa consacrée à la gestion des services de protection par la nation soit intégrée au site Web du ministère. Cette initiative novatrice pourrait révolutionner la manière dont les agences autochtones recueillent, gèrent et analysent les données des services de prévention et de protection de l'enfance et de la famille.

Ces innovations technologiques permettant la collecte et l'analyse de données contrôlées par les Autochtones sont également importantes pour les Inuits. Le Plan d'action national inuit sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ inuites disparues et assassinées appelle notamment à combler les écarts en matière de données et d'informations sur la prestation de services aux enfants et aux jeunes, y compris les informations détaillées sur les types de services fournis aux enfants et aux jeunes inuits, la durée et le lieu de la prestation de services, ainsi que les renseignements de base sur les enfants et les jeunes qui reçoivent des services⁶².

Les agences autochtones trouvent des moyens d'innover malgré les lacunes persistantes en matière d'infrastructures qui ont un impact important sur le bien-être et les résultats économiques des jeunes à qui elles offrent des services. Mais il reste encore beaucoup à faire, en particulier pour les agences situées en régions rurales et éloignées.

Il est temps de revoir les politiques provinciales qui font obstacle

« Nos leaders n'ont pas peur des risques. Nous tenons à prendre en charge tous les enfants qui en ont besoin dès le départ, pour qu'ils ne soient pas laissés à eux-mêmes dans leur transition vers l'âge adulte. »

Source : Participant à la recherche.

Les responsables de plusieurs agences autochtones et organismes nationaux estiment qu'il faut abolir les limites d'âge qui privent les jeunes en transition vers l'âge adulte des services dont ils ont besoin. En forçant les jeunes à faire la transition vers l'âge adulte à un âge précis, établi de manière arbitraire et qui ne reflète pas nécessairement son état de préparation, on sape la confiance en soi si essentielle à leur épanouissement. Pauktuutit Inuit Women of

60 Elia International Ltd., « Signs of Safety: Home ».

61 Elia International Ltd., « What Is Signs of Safety? »

62 Pauktuutit Inuit Women of Canada et Inuit Tapiriit Kanatami, *Plan d'action national inuit sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ inuites disparues et assassinées*, 31.

Canada fait valoir que « les jeunes inuits qui ne sont plus admissibles à des services de prise en charge une fois qu'ils ont 18 ans se retrouvent dépourvus des compétences, des ressources et du soutien nécessaires pour prospérer, ce qui les rend vulnérables aux mêmes épreuves de vie qui ont fait qu'ils ont dû être pris en charge⁶³ ». Le *Plan d'action national inuit sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ inuites disparues et assassinées* demande que des mesures soient prises afin d'améliorer les services destinés aux enfants inuits pris en charge à l'extérieur de l'Inuit Nunangat, y compris la mise en place de mesures de soutien continu auprès des jeunes qui, par ailleurs, ont atteint l'âge où ils n'ont plus accès aux services⁶⁴.

La réglementation provinciale est souvent limitée, et l'admissibilité aux programmes est déterminée par le fait qu'un jeune est actuellement pris en charge au moment où il atteint l'âge de la majorité dans sa province, ou par le fait qu'il a été pris en charge pendant une période déterminée auparavant. Les agences autochtones déléguées ne considèrent pas l'âge de la majorité établi par la loi comme un moment précis où la transition doit s'effectuer; elles veillent plutôt à ce que leurs programmes soient axés sur les besoins des jeunes avant et après dates d'âge limite établies par la province. En Ontario, même si le gouvernement a repoussé l'âge limite d'admissibilité aux services d'aide à la jeunesse, certains jeunes ont besoin de services plus souples et sur une plus longue période de transition. Les agences autochtones répondent à l'appel et s'assurent que ces personnes ne passent pas à travers les mailles du système.

Nos discussions avec des représentants d'agences et d'organisations autochtones révèlent que la question de l'âge d'admissibilité aux services est un enjeu central qui s'exprime de manière très différente d'une province à l'autre. Voici quelques questions clés à aborder : À quel moment un jeune est-il prêt à effectuer cette transition? Quels mécanismes doivent être mis en place afin de permettre aux enfants et aux jeunes de refuser un service à un moment donné tout en conservant la possibilité d'y accéder lorsqu'ils seront prêts, notamment en veillant à ce qu'ils ne soient pas contraints par un âge limite trop bas?

À mesure que les communautés autochtones élaborent leurs propres lois, les agences s'y conforment, quel que soit le lieu où elles se trouvent et d'où viennent les enfants. Cependant, certains enfants pris en charge ne savent pas d'où ils viennent. D'autres questions se posent dans le cas des enfants qui ne sont liés à aucune nation ou communauté précise, puisqu'il devient alors impossible pour une agence de respecter les lois de la communauté d'origine de l'enfant. Ces enfants continueront-ils à relever des lois provinciales?

Appels à l'action

Les principaux destinataires de nos recommandations sont les bailleurs de fonds publics et privés, y compris les gouvernements, les entreprises et les organisations philanthropiques. Les appels à l'action suivants offrent aux bailleurs de fonds des secteurs privé et public une série de domaines où, à notre avis, des investissements auront le plus grand impact sur ou pour les jeunes autochtones qui sont pris en charge dans la communauté une fois qu'ils ont atteint l'âge de la majorité.

Limites d'admissibilité aux programmes fondées sur l'âge

- Les bailleurs de fonds des secteurs public et privé doivent fournir un financement à long terme pour permettre aux agences d'offrir des programmes aux personnes une fois qu'elles ont atteint l'âge adulte. Ce financement permettrait de créer des programmes s'inspirant d'initiatives réussies telles que le Metis Spirit Program, qui est administré par la MCFCS.
- Les responsables des politiques doivent réévaluer les critères d'admissibilité aux programmes fondés sur l'âge, en particulier pour les jeunes autochtones. Les limites d'âge ne correspondent pas aux réalités du développement des jeunes et font plus de mal que de bien. Les responsables des politiques doivent créer des programmes plus inclusifs et plus efficaces à l'intention des jeunes autochtones en élargissant les critères d'admissibilité de façon à ce qu'ils ne soient plus fondés sur l'âge.

63 Pauktuutit Inuit Women of Canada et Inuit Tapiriit Kanatami, *Plan d'action national inuit sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ inuites disparues et assassinées*, 31.

64 Ibid, 40.

Construction identitaire

- Les bailleurs de fonds des secteurs public et privé doivent fournir un financement à long terme afin de soutenir les initiatives et les approches favorisant la construction identitaire en collaboration avec les jeunes et les partenaires communautaires (p. ex. généalogie, appartenance à la nation métisse, organisation de cercles de transition en compagnie de leaders communautaire et de gardiens du savoir). Ces initiatives ont un impact positif sur divers aspects du développement des jeunes pris en charge, notamment sur leur parcours scolaire et leur futur emploi.
- Les bailleurs de fonds du secteur public devraient étendre la portée du financement à court terme et par projet destiné aux programmes pour les jeunes en offrant un financement à long terme pour des programmes destinés aux familles, comme ceux qui apportent un soutien aux hommes et aux garçons, aux Aînés et aux mères qui sont elles-mêmes prises en charge.

Possibilités d'emploi et en matière de leadership

- Les entreprises et les gouvernements partenaires peuvent offrir du mentorat et des possibilités d'emploi aux jeunes anciennement pris en charge, même dans le cadre de stages à durée déterminée. De telles initiatives contribueront à renverser la tendance dans le scénario qui prévoit que les jeunes anciennement pris en charge ne seront pas autosuffisants.
- Les agences et les organismes connexes du secteur de la protection de l'enfance doivent permettre aux jeunes de participer directement aux initiatives qui les concernent, que ce soit comme conseillers en recherche ou dans la prestation de services. Le modèle de gouvernance par les jeunes mis de l'avant par la VACFSS en est un exemple de premier plan.

- Notre modélisation économique suggère que l'amélioration des résultats en matière d'emploi des Autochtones pris en charge par la famille élargie dans les réserves et de tous les jeunes autochtones en famille d'accueil offre un rendement économique pour la société nettement supérieur que pour les autres groupes pris en charge. Dans un premier temps, il semble pertinent pour les bailleurs de fonds des secteurs public et privé de chercher à soutenir l'éducation et le bien-être mental de ces groupes, ces domaines leur offrant sans doute la meilleure occasion de changer les choses.

Obtention d'un diplôme d'études secondaires pour les enfants et les jeunes pris en charge dans la famille élargie

- Notre analyse révèle que les enfants et les jeunes pris en charge par la famille élargie et qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires sont plus susceptibles de poursuivre des études postsecondaires que les enfants et les jeunes en famille d'accueil. Une occasion s'offre aux bailleurs de fonds des secteurs public et privé d'apporter leur soutien aux programmes plus novateurs qui contribuent à améliorer les taux d'achèvement des études secondaires des jeunes autochtones pris en charge.
- Notre modélisation économique montre que les enfants autochtones pris en charge qui vivent dans les réserves sont ceux qui bénéficieraient le plus de mesures visant à améliorer la réussite scolaire, et qu'ils seraient plus nombreux à terminer leurs études secondaires et à poursuivre des études postsecondaires.

Infrastructure

- La recherche montre que l'absence de liens avec la communauté a des effets néfastes sur la santé mentale et le bien-être, et que les problèmes de santé mentale sont plus fréquents chez les enfants et les jeunes en famille d'accueil. Le financement accordé par les bailleurs de fonds des secteurs public et privé permettrait à un plus grand nombre d'agences d'élaborer ce que certains participants des Premières Nations et métis ont appelé un modèle de maison *kokum*, un endroit où les jeunes peuvent prendre un thé, profiter de conseils, d'un accompagnement culturel et recevoir des services en santé mentale dont ils ont grand besoin, ce qui est particulièrement important pour les enfants et les jeunes en famille d'accueil.
- Le besoin de logements se fait cruellement sentir afin d'assurer un environnement familial adéquat aux jeunes pris en charge. Les faibles niveaux de financement contribuent à l'instabilité du logement et à des conditions de logement moins sécuritaires en milieu urbain comme en région rurale ou éloignée.
- Il faut inviter les jeunes qui atteignent l'âge où ils cessent d'être pris en charge à devenir des conseillers en matière d'intervention ou dans le cadre de l'élaboration des politiques liées à la prise en charge de la population sans logement au Canada.

Une approche fondée sur les distinctions

- Les agences qui offrent des services aux communautés éloignées ont des besoins très différents de celles qui desservent les communautés urbaines et rurales. Les défis auxquels sont confrontées les agences en milieu éloigné concernent le capital humain (la dotation), le transport des membres de la communauté, les frais de logement et de nourriture pour les jeunes, les lieux de travail pour le personnel et la connectivité Internet ou la couverture cellulaire

dans toute la région. Nous recommandons aux bailleurs de fonds des secteurs public et privé de travailler directement avec les communautés éloignées afin de mieux comprendre leurs besoins particuliers et d'y répondre.

- On observe des différences dans les besoins des enfants et des jeunes des Premières Nations, métis et inuits, dans les services d'aide auxquels ils ont accès ainsi que dans leur milieu de vie. Les entreprises et les responsables des politiques doivent continuer de faire une place aux approches fondées sur les distinctions dans la prise de décisions.

Conclusion et recherche future

Les résultats de nos projections montrent qu'au cours de leur vie, les adultes autochtones qui ont grandi dans une famille d'accueil gagnent moins que leurs homologues non autochtones. Cette disparité est exacerbée dans le cas des Autochtones qui ont grandi dans les réserves. Pour aider les enfants et les jeunes à réaliser leur plein potentiel à l'âge adulte, les bailleurs de fonds des secteurs public et privé doivent promouvoir des solutions dirigées par les Autochtones qui visent à répondre aux enjeux en matière d'éducation, d'infrastructures et de possibilités d'emploi, ainsi qu'à surmonter les obstacles liés aux politiques dans les provinces. Les recherches futures doivent cerner les domaines d'investissement prioritaires et en évaluer les avantages escomptés afin de favoriser l'allocation efficace des ressources. Cette analyse permettra de mieux comprendre quels sont les domaines où il faut investir en priorité en plus de fournir des indications précieuses sur le rendement de l'investissement attendu et de tenir compte de la faisabilité de la mise en œuvre.

Les agences du bien-être de l'enfance et de la famille autochtones travaillent dans l'intérêt supérieur des jeunes et de leur communauté dans le cadre d'un système régi par des lois provinciales et fédérales et qui évolue vers une gouvernance autochtone fondée sur le principe d'autodétermination des Autochtones. Les enfants et les jeunes autochtones pris en charge ont besoin de programmes et de services plus efficaces pour les aider à réaliser leur plein potentiel. Mais il faudra également consentir des efforts supplémentaires afin de mieux comprendre la réalité et les besoins des enfants et des jeunes des Premières Nations, métis et inuits, en particulier ceux qui sont pris en charge par la famille élargie. Il est prouvé que les liens communautaires et culturels jouent un rôle primordial dans la transition des jeunes autochtones qui sortent de la prise en charge. Les efforts visant à mesurer les résultats de cette transition doivent mettre l'accent sur ces liens et sur leurs éventuels effets positifs sur les résultats scolaires et le bien-être mental. Pour ce faire, les jeunes pris en charge doivent participer pleinement à titre de conseillers et de cochercheurs.

À la lumière de ces données et conformément à la nouvelle loi fédérale, les bailleurs de fonds des secteurs public et privé peuvent dès maintenant saisir l'occasion de travailler directement avec les communautés des Premières Nations, métisses et inuites, les instances dirigeantes et les agences du bien-être de l'enfance et de la famille autochtones, afin d'améliorer les résultats scolaires des jeunes autochtones pris en charge.

Comme nous l'avons mentionné dans nos appels à l'action, il est possible de créer des possibilités en matière d'éducation et d'emploi par l'établissement de partenariats entre les communautés des Premières Nations, métisses et inuites, les établissements d'enseignement postsecondaire, l'industrie et les fournisseurs de formation, de manière à renforcer les capacités dans les domaines pertinents pour les communautés et à favoriser l'autodétermination. Le mentorat, la formation en cours d'emploi et les microcrédits peuvent être particulièrement utiles dans les régions où aucun autre type de scolarisation n'est offert.

Les politiques et programmes à l'intention des enfants métis et inuits, et des enfants des Premières Nations vivant hors réserve, doivent mettre l'accent sur l'amélioration du bien-être mental de ces jeunes en misant sur la construction identitaire, les liens avec la communauté et des installations accessibles offrant un soutien adapté à la culture. Les bailleurs de fonds publics et privés peuvent s'appuyer sur les succès avérés de la prise en charge par la famille élargie, qui se traduit par de meilleurs résultats économiques, un niveau de scolarité plus élevé et une meilleure santé mentale pour ce groupe par rapport aux personnes en familles d'accueil. Les enfants qui sont pris en charge par la famille élargie ont une meilleure santé mentale que ceux en famille d'accueil; les données montrent qu'il est important d'être en phase avec les priorités autochtones en matière de prise en charge par la famille élargie. Les politiques et programmes doivent continuer de soutenir les résultats positifs de ce groupe.

L'investissement dans les initiatives dirigées par les Premières Nations, les Métis et les Inuits et leurs communautés, qui accroissent et renforcent les options de prise en charge par la famille élargie plutôt que par des familles d'accueil, qui améliorent les résultats scolaires des jeunes qui sortent du système de prise en charge et qui renforcent l'identité et les liens avec la communauté, entraînera d'importants avantages à long terme pour l'économie canadienne. Comme une nouvelle cohorte émerge du système chaque année, les avantages découlant de ces investissements auront un effet cumulatif au fil du temps. Au cours de la vie d'une seule cohorte, le revenu total du marché s'élèvera à au moins 389 M\$. Dans le cadre des deux scénarios d'investissement que nous avons présentés, ce chiffre représente jusqu'à 5,5 G\$ de PIB sur cinq ans.

Il faut agir maintenant.

Annexe A

Glossaire

Âge de fin de prise en charge : Un terme plus ancien utilisé pour décrire un jeune anciennement pris en charge qui atteint l'âge de la majorité dans sa province. Bien que ce terme soit moins utilisé aujourd'hui par les agences du bien-être de l'enfance et de la famille autochtones, il reflète les réalités actuelles des seuils d'âge provinciaux pour les programmes et les services, des lacunes qui sont maintenant comblées par les organismes autochtones délégués.

Loi relative aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis : Une loi adoptée en 2019 qui s'engage à réformer les services à l'enfance et à la famille (prévention, intervention précoce et protection) destinés aux enfants autochtones. Elle affirme également la compétence autochtone en matière de continuité culturelle et de prise de décision concernant les enfants pris en charge.

Membre de la famille élargie : Placement formel hors du foyer pour les enfants ayant besoin d'une protection.**

Source : Practice & Research Together (PART), *Alternative Care Arrangements in Child Welfare : La parenté et les soins coutumiers*. Mai 2023

Prise en charge dans la communauté après la majorité (Aging into community) : Un terme récent utilisé principalement par les agences du bien-être de l'enfance et de la famille autochtones pour décrire la transition d'un jeune anciennement pris en charge vers une vie plus indépendante, soutenue par sa communauté et son lien avec sa culture et son identité.

Soins conformes aux traditions : Un placement formel hors du foyer pour les enfants ayant besoin de protection et qui est propre aux communautés autochtones, mais qui peut ne pas s'appliquer à toutes. « Les communautés autochtones ont le droit inhérent de déterminer en quoi consistent les soins conformes aux traditions et de quelle façon ils sont offerts à leurs membres*. » Dans certains cas, une entente de prise en charge conforme aux traditions peut inclure la participation d'une famille non autochtone jugée apte par la communauté à prendre en charge l'enfant dans le respect des traditions de la communauté.*

Source : Practice & Research Together (PART), *Alternative Care Arrangements in Child Welfare : La parenté et les soins coutumiers*. Mai 2023.

Annexe B

Méthodologie

Volet quantitatif

Le volet quantitatif de la recherche vise deux objectifs principaux :

- Dresser un profil des enfants pris en charge au Canada qui présente des informations sur le type de prise en charge, l'identité sociale, le lieu géographique de vie des enfants, l'état de santé mentale et la scolarisation.
- Établir un modèle économique permettant d'évaluer les résultats économiques et les avantages possibles découlant d'un renforcement de l'accès aux services en santé mentale et aux mesures de soutien en éducation à l'intention des enfants pris en charge.

Profil des enfants et des jeunes pris en charge au Canada

Ce profil s'appuie sur les données du recensement de 2016 portant sur la situation des particuliers dans le ménage. Dans le recensement, la situation d'un particulier est déterminée selon le lieu habituel de résidence d'une personne au cours de l'année, ce qui correspond au lieu où la personne passe la plus grande partie de l'année. Dans cette recherche, nous établissons une distinction entre les enfants et les jeunes vivant en famille d'accueil et les enfants et les jeunes qui sont pris en charge par la famille élargie. Dans le recensement, la population prise en charge comprend tous les enfants et les jeunes qui vivent dans le contexte d'une famille d'accueil. Les enfants pris en charge par un membre de la famille élargie comprennent tous les enfants et les jeunes qui vivent actuellement dans un foyer avec des membres de la famille sans leurs parents présents. Cette catégorie comprend plusieurs modes de prise en charge, dont la prise en charge conforme aux traditions, par la famille élargie en dehors de la structure d'accueil (à court et à long terme), la tutelle et les modes officieux de prise en charge. Il convient de noter que certains enfants et jeunes qui font partie de la population prise en charge par la famille élargie n'ont jamais évolué dans le système de protection de l'enfance au Canada, et vivent de manière officieuse avec des membres de la famille autres que leurs parents.

Nous avons choisi l'édition de 2016 du recensement parce qu'il contient des données sur les enfants et les jeunes pris en charge au Canada avant les changements législatifs qui ont eu pour effet de transférer la compétence des services de protection de l'enfance aux communautés et aux agences autochtones.

Il convient de noter que les données sur la population en famille d'accueil présentées dans ce rapport pourraient être sous-estimées en raison des limites des données.

Le recensement dépend des déclarations des répondants pour déterminer la situation des enfants en famille d'accueil vivant à leur domicile, ce qui peut entraîner une sous-déclaration du nombre d'enfants qui sont considérés comme vivant en famille d'accueil au Canada. Par exemple, lorsqu'une famille prend en charge un enfant, il peut arriver que cet enfant soit déclaré comme étant un membre de la famille plutôt que comme un enfant pris en charge. En outre, la population des enfants prise en charge par un membre de la famille élargie comprend des enfants sujets à différents modes de prise en charge, dont la prise en charge conforme aux traditions, par la famille élargie en dehors de la structure d'accueil (à court et à long terme), la tutelle et les modes officiels de prise en charge.

Dans notre profil, notre analyse porte sur tous les enfants et les jeunes placés en famille d'accueil et n'ayant pas atteint l'âge de la majorité. L'âge de la majorité correspond à l'année où les enfants placés en famille d'accueil sortent du système et ne sont plus admissibles aux mesures de soutien¹. Dans les provinces et territoires, l'âge de la majorité au Canada est de 18 ou 19 ans (se reporter à la fin de l'annexe B pour télécharger les données du tableau 1). Dans le cas de la population prise en charge par la famille élargie, nous avons inclus la même cohorte d'enfants et de jeunes définis en fonction de l'âge.

Dans notre profil, les données du recensement de 2016 servent à présenter des informations sur l'identité sociale, le lieu géographique de vie des enfants, l'état de santé mentale des enfants et des jeunes en famille d'accueil et ceux qui sont pris en charge par la famille élargie. Toutes les personnes n'ayant pas atteint l'âge de la majorité ont été incluses dans ce profil. Nous rapportons les données sur les problèmes de santé mentale chez les enfants à l'aide des réponses aux questions du recensement qui cherchent à savoir si les enfants du ménage présentent des difficultés d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale à long terme qui ont duré ou qui devraient durer six mois. Les résultats concernant les Autochtones vivant dans les réserves doivent être interprétés avec prudence, parce que cette population présente un taux plus élevé de non-réponse à cette question.

Nous utilisons les données concernant la poursuite des études et le niveau de scolarité d'une cohorte de jeunes pris en charge et âgés de 17 à 25 ans afin d'estimer le niveau de scolarité des jeunes en famille d'accueil et de ceux qui sont pris en charge dans la famille élargie. Le recensement constitue la seule source de données à l'échelle nationale qui fournit des données permettant d'évaluer ces résultats pour les jeunes évoluant au sein de différentes structures de prise en charge, ainsi que pour les jeunes autochtones vivant dans les réserves

et hors réserve. Nous avons vérifié si un jeune pris en charge avait abandonné l'école et s'il était ou non actuellement inscrit dans un établissement d'études secondaires ou postsecondaires, ou s'il avait achevé de telles études. Nous avons pu analyser également le type d'études poursuivies ou achevées par les jeunes pris en charge, qu'il s'agisse d'études secondaires ou postsecondaires. Cependant, dans le cas des répondants âgés de 17 à 25 ans vivant en famille d'accueil, les données du recensement comprennent les jeunes qui ont atteint l'âge où ils cessent d'être pris en charge et dont la prise en charge a été prolongée au-delà de l'âge de la majorité. Par ailleurs, notre étude n'inclut pas les jeunes qui arrivent à l'âge où ils cessent d'être pris en charge et qui ne sont plus considérés comme des enfants pris en charge. Malgré ces limites, le recensement a été la source d'information la plus utile pour estimer le niveau de scolarité des jeunes en famille d'accueil, selon l'identité et selon qu'ils vivent dans une réserve ou hors réserve.

Modélisation des résultats économiques pour les jeunes anciennement pris en charge

Le volet de cette recherche portant sur la modélisation économique vise deux objectifs principaux :

- Estimer les résultats économiques de toute la vie des jeunes autochtones anciennement pris en charge et comparer ces résultats à ceux des jeunes non autochtones anciennement pris en charge ainsi qu'à ceux des jeunes autochtones et non autochtones de la population générale;
- Estimer les avantages économiques possibles liés à l'augmentation du niveau de scolarisation et à l'amélioration du bien-être mental des jeunes autochtones pris en charge.

À cette fin, la première étape a consisté à établir un profil de la cohorte de jeunes qui n'ont pas encore atteint l'âge de la majorité au sens de la loi. Plus précisément, cette étude se concentre sur la situation des jeunes au cours de l'année du recensement de 2016, soit un an avant qu'ils atteignent l'âge où ils cessent d'être pris en charge.

Pour compléter le profil des jeunes anciennement pris en charge, nous avons appliqué des hypothèses fondées sur les données présentées dans l'annexe B, tableaux 3 à 10, disponibles à la fin de cette annexe, de manière à répartir la population cible en différents groupes. Le profil se compose de 264 groupes de jeunes en fin de prise en charge, pour lesquels sont présentées différentes caractéristiques, notamment le sexe, l'identité autochtone, le type de prise en charge, le niveau de scolarité et l'état de santé mentale. On compte 72 groupes

1 Birken et coll., *Children Aging Out of Care : Literature Scan*.

à l'échelle du Canada² et 48 groupes dans chacune des quatre provinces à l'étude³. En outre, nous avons inclus 120 groupes de jeunes de la population générale⁴ (c.-à-d. qui n'ont pas été expressément identifiés comme ayant été placés en famille d'accueil ou chez des proches) à des fins de comparaison, ce qui nous a permis d'obtenir un profil complet de 385 groupes.

Afin de déterminer les résultats économiques potentiels pour chacun des 385 groupes, nous avons élaboré un modèle permettant d'estimer les résultats économiques au cours de la vie entière des personnes appartenant à ces groupes, de 2017 (année où elles auront atteint l'âge de la majorité) à 2098 (lorsque les personnes appartenant à ces groupes auront atteint 100 ans). Nous avons également supposé que le niveau de scolarité et l'état de santé mentale de ces personnes demeureront les mêmes tout au long de la période de prévision.

L'exercice de modélisation envisage trois scénarios entre 2017 (année où les membres de ces cohortes atteignent l'âge où ils cessent d'être pris en charge) et 2098 (lorsque les membres des cohortes atteindront 100 ou 101 ans) : un scénario de statu quo et deux autres scénarios.

- Le scénario du statu quo établit une prévision des résultats économiques attendus pour les jeunes anciennement pris en charge, en particulier pour la cohorte du recensement de 2016 qui a cessé d'être prise en charge.
- Les autres scénarios explorent les avantages économiques potentiels si les jeunes qui sortent du système de prise en charge avaient le même niveau de scolarité et de bien-être mental que certaines populations homologues du même âge. Cela comprend :

- Le scénario I suppose de faire en sorte que le niveau de scolarité et l'état de santé mentale des jeunes qui sortent de la prise en charge correspondent à ceux de leurs homologues du même sexe et vivant dans le même lieu géographique au sein de la population autochtone générale et de la population non autochtone générale.
- Le scénario II suppose de faire en sorte que le niveau de scolarité et l'état de santé mentale des jeunes qui sortent de la prise en charge correspondent à ceux de leurs homologues de même sexe et qui vivent dans le même lieu géographique au sein de la population non autochtone générale.

Pour chacun des trois scénarios, les résultats économiques de chaque groupe ont été mesurés à l'aide de quatre variables : le revenu total, les impôts sur le revenu versés aux gouvernements, les taxes à la consommation versées aux gouvernements et les prestations d'assistance sociale reçues des gouvernements.

Nous utilisons une approche axée sur des cohortes synthétiques pour établir des prévisions concernant les résultats économiques à l'aide des données du recensement de 2016. Par exemple, pour une jeune femme de 19 ans appartenant au groupe des femmes autochtones en Ontario en famille d'accueil, titulaires d'un diplôme d'études secondaires et ne souffrant pas de troubles mentaux, le revenu marchand total attendu dans 10 ans serait égal au revenu moyen actuel des personnes de 29 ans qui présentent des caractéristiques similaires – notamment la province de résidence, l'identité autochtone, le niveau de scolarité et l'état de santé mentale. Nous avons supposé qu'il n'y avait pas de migration interprovinciale ou internationale au sein de ces groupes.

2 Les cohortes nationales de jeunes sont réparties selon cinq caractéristiques (type de prise en charge, identité autochtone, sexe, niveau de scolarité et santé mentale). Pour trois de ces caractéristiques, deux attributs sont possibles – type de prise en charge (famille d'accueil ou membre de la famille élargie), sexe (homme ou femme), santé mentale (avec ou sans trouble mental) – et pour deux autres caractéristiques, trois attributs sont possibles – identité autochtone (Autochtone vivant dans la réserve, Autochtone hors réserve et non-Autochtone) et niveau de scolarité (inférieur au diplôme d'études secondaires, diplôme d'études secondaires, et au moins des études postsecondaires partielles). Par conséquent, la cohorte canadienne peut être répartie en $2 \times C_1 + 3 \times C_2 = 72$ groupes.

3 Les cohortes provinciales de jeunes sont réparties selon cinq caractéristiques (type de prise en charge, identité autochtone, sexe, niveau de scolarité et santé mentale). Pour quatre de ces caractéristiques, deux attributs sont possibles – type de prise en charge (famille d'accueil ou prise en charge par la famille élargie), identité autochtone (Autochtone et non-Autochtone), sexe (masculin ou féminin), santé mentale (avec ou sans trouble mental) – et pour une autre caractéristique, trois attributs sont possibles – éducation (niveau inférieur au secondaire, diplômés du secondaire, et un certain degré d'éducation postsecondaire et plus). Par conséquent, chaque cohorte provinciale peut être répartie en $1 \times C_1 + 4 \times C_2 = 48$ groupes.

4 La population générale est divisée en fonction de quatre caractéristiques (identité autochtone, sexe, éducation et santé mentale). Il existe deux états possibles pour trois variables – identité autochtone (autochtone ou non autochtone), sexe (masculin ou féminin), santé mentale (avec ou sans trouble) – et trois états possibles pour une variable – éducation (inférieur au diplôme d'études secondaires, diplôme d'études secondaires, et au moins des études postsecondaires partielles). Par conséquent, chaque cohorte nationale/provinciale peut être répartie en $1 \times C_1 + 3 \times C_2 = 24$ groupes, soit un total de 120 groupes pour l'ensemble du Canada et les quatre provinces d'analyse combinées.

Nos prévisions ont été rajustées en fonction de la probabilité, pour ces groupes, d'atteindre un revenu total correspondant à celui de la cohorte actuelle de 29 ans présentant les mêmes caractéristiques. Des ajustements supplémentaires ont été effectués pour tenir compte de la croissance de la productivité et du taux d'actualisation. Nous avons utilisé les données prévisionnelles nationales et provinciales du Conference Board du Canada concernant la croissance des revenus et les rendements obligataires à 10 ans pour les années où ces données sont disponibles. Pour le reste de la période de prévision du modèle de cette étude, nous avons supposé que la croissance des revenus convergerait vers le taux d'actualisation.

L'estimation des impôts sur le revenu versés au gouvernement correspond à la différence entre le revenu total moyen du marché et le revenu moyen après impôts, établi à l'aide des données de recensement par âge, sexe, niveau de scolarité et état de santé mentale. Comme le recensement ne recueille pas d'informations sur les taxes à la consommation, nous avons appliqué un taux fixe de 4,87 % du revenu à titre d'équivalent. Nous avons établi ce taux fixe en divisant les sommes totales payées par les ménages à titre de taxe sur les produits et services (TPS) et de taxe de vente provinciale⁵ (TVP) par le revenu disponible de ces ménages⁶. De plus, les taux de mortalité par âge, sexe et région géographique de Statistique Canada⁷ ont été appliqués pour tenir compte des décès des membres de la cohorte au cours de la vie.

Les avantages économiques estimés des investissements dans l'éducation et la santé mentale des jeunes qui atteignent l'âge où ils cessent d'être pris en charge correspondent à la différence entre les résultats des autres scénarios et ceux du scénario du statu quo au chapitre des résultats économiques des groupes. Il convient de noter que dans chaque scénario, les membres du groupe présentant les mêmes caractéristiques obtiendront des résultats similaires. Par conséquent, les variations dans les résultats globaux d'un scénario à l'autre s'expliquent par la répartition des jeunes au sein des 264 groupes formés de jeunes anciennement pris en charge, en fonction de leurs caractéristiques. Comme les deux autres scénarios comptent plus de jeunes ayant un niveau de scolarité élevé et moins de jeunes ayant des problèmes de santé mentale que dans le scénario du statu quo, on s'attend à une amélioration des résultats globaux de la cohorte qui a cessé d'être prise en charge.

Enfin, les lecteurs seront peut-être intéressés par les résultats du dernier rapport du Conference Board du Canada intitulé « Success for All : The Economic Case for Investing in the Future of Canadian Children in Care », qui offre de solides justifications d'ordres humanitaire et économique en faveur de mesures dans ce domaine. Nous avons apporté quelques améliorations à ce rapport, en plus de mettre à jour les données. Le présent rapport prend en compte les jeunes en famille d'accueil et ceux qui sont pris en charge par un membre de la famille élargie, l'échantillon étant constitué des jeunes qui ont exactement l'âge de la majorité moins un an, tel que le prévoit la loi de la province où ils vivent. En outre, par rapport au précédent rapport, nous subdivisons davantage l'identité autochtone selon deux catégories « vivant dans la réserve » et « vivant hors réserve » et trois niveaux sont possibles pour la variable « niveau de scolarité ». Enfin, des modifications ont été apportées aux hypothèses concernant la détermination de la taxe à la consommation, la croissance de la productivité et les taux d'actualisation.

5 Statistique Canada, tableau 36-10-0432-01 (anciennement CANSIM 384-0045).

6 Statistique Canada, tableau 36-10-0112-01 (anciennement CANSIM 380-0072).

7 Statistique Canada, tableau 13-10-0710-01 (anciennement CANSIM 102-0504).

Volet qualitatif

Notre étude pose la question suivante : Quels sont les avantages économiques à long terme associés aux investissements dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et du bien-être mental des enfants autochtones pris en charge? Notre modélisation économique montre les retombées positives associées à l'amélioration de ces résultats. Des études de cas qualitatives menées en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario et au Québec montrent de quelle façon des améliorations peuvent être apportées dans ces domaines à l'aide d'initiatives et des politiques dirigées par les Autochtones.

Notre étude de cas met l'accent sur les programmes, les politiques et les services dirigés par les Autochtones, en particulier ceux qui comportent un volet se rapportant à l'éducation, à l'emploi, au bien-être ou à la communauté. Dans un souci de conformité avec les méthodologies de recherche autochtones⁸, nous avons recueilli des informations auprès du personnel et des dirigeants des agences du bien-être de l'enfance et de la famille autochtones. Nous adoptons une approche fondée sur les distinctions, ce qui signifie que les intérêts des Premières Nations, des Métis et des Inuits sont pris en compte dans nos études de cas, tout comme le fait qu'ils vivent dans une réserve, hors réserve, en milieu rural ou urbain ou en région éloignée ou nordique⁹. Le principe d'autodétermination est le fondement de notre approche méthodologique, et nous avons accordé la priorité à la culture autochtone et aux modes de connaissance et façons d'être Autochtones.

Forts de cette approche, nous présentons des thèmes communs tirés d'initiatives dirigées par les Autochtones et qui sont susceptibles de servir de guide aux responsables de programmes au sein d'autres agences, au profit des enfants autochtones pris en charge, des personnes qui leur apportent des soins et de leur communauté, et qui offrent un rendement de l'investissement positif pour le Canada.

Obtenir les données

Cliquez sur le lien ci-dessous pour obtenir les données suivantes :

- Données descriptives des jeunes pris en charge
- Résultats de la modélisation pour les quatre provinces à l'étude
- Tableaux et graphiques supplémentaires

8 Smith, *Decolonizing Methodologies*; Kovach, *Indigenous Methodologies*.

9 Association nationale des centres d'amitié, *Le Mouvement des Centres d'amitié et l'approche fondée sur les distinctions préconisée par le Canada pour l'autodétermination des Autochtones*.

Annexe C

Bibliographie

Assemblée législative de la Colombie-Britannique. Bill 38 – 2022: *Indigenous Self-Government in Child and Family Services Amendment Act*, consulté le 31 mai 2023, <https://www.leg.bc.ca/parliamentary-business/legislation-debates-proceedings/42nd-parliament/3rd-session/bills/first-reading/gov38-1>.

Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance. « Kinship », consulté le 31 mai 2023, <https://www.oacas.org/childrens-aid-child-protection/kinship/>.

–. « Placement d'accueil », consulté le 31 mai 2023, <https://www.oacas.org/fr/sae-et-protection-de-lenfance/placement-daccueil/>

Association canadienne pour la santé mentale. « Social Determinants of Health », consulté le 31 mai 2023, <https://ontario.cmha.ca/provincial-policy/social-determinants/>.

Association nationale des centres d'amitié. *Le Mouvement des Centres d'amitié & l'approche fondée sur les distinctions préconisée par le Canada pour l'autodétermination des Autochtones*, Ottawa : Association nationale des centres d'amitié, s.d.

Association of Native Child and Family Services Agencies of Ontario (ANCFSAO). « Priorities », consulté le 31 mai 2023, <https://ancfsao.ca/home/about-2/our-priorities/>.

Birken, Catherine, Avram Denburg, Barbara Fallon, Jennifer Jenkins, Joel Levine, Steven Miller, Faye Mishna, Marla Sokolowski, Suzanne Stewart et Genevieve Sansone. *Children Aging Out of Care: Literature Scan*, Toronto : University of Toronto, 2020,

Bounajm, Fares, Kip Beckman et Louis Thériault. *Success for All: The Economic Case for Investing in the Future of Canadian Children in Care*, Ottawa : Le Conference Board du Canada, 2014.

Bureau du directeur parlementaire du budget. *Dépenses fédérales en matière d'éducation primaire et secondaire dans les réserves des Premières Nations*, Ottawa : Bureau du directeur parlementaire du budget, 6 décembre 2016, https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/dpb-pbo/YN5-113-2016-fra.pdf.

Carriere-Laboucane, Jeannine. « Kinship Care: A Community Alternative to Foster Care », *Native Social Work Journal* 1 (mai 1997) : 43–53, consulté le 31 mai 2023, <https://zone.biblio.laurentian.ca/dspace/handle/10219/470>.

Commission de vérité et réconciliation du Canada. *Pensionnats du Canada; Les séquelles : Rapport final de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada*, Volume 5, Montréal : McGill-Queen's University Press, 2015, doi:10.2307/j.ctt19rmbqj.

Crowe, Amber et Jeffrey Schiffer. *Mashkiwenmi-daa Noojimowin: Let's Have Strong Minds for the Healing (First Nations Ontario Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect-2018)*, Toronto : Portail canadien de la recherche pour la protection de l'enfance, 2021, consulté le 31 mai 2023, https://ancfsao.ca/wp-content/uploads/2021/05/FN_OIS-Final.pdf.

Direction générale des services juridiques. *Lois codifiées du Canada, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, 1^{er} janvier 2020, consulté le 31 mai 2023, <https://laws.justice.gc.ca/eng/acts/F-11.73/page-1.html>.

Elia International Ltd., « Signs of Safety: Home », consulté le 1^{er} juin 2023, <https://www.signsofsafety.net/>.

–. « What Is Signs of Safety? » consulté le 1^{er} juin 2023, <https://www.signsofsafety.net/what-is-sofs/#:~:text=The%20Signs%20of%20Safety%C2%AE,vulnerable%20and%20at%20risk%20children>.

Fallon, Barbara et coll. *Denouncing the Continued Overrepresentation of First Nations Children in Canadian Child Welfare. Findings from the First Nations/Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect-2019*, Ottawa : Assemblée des Premières Nations, 2021, consulté le 31 mai 2023, https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/FNCIS-2019%20-%20Denouncing%20the%20Continued%20Overrepresentation%20of%20First%20Nations%20Children%20in%20Canadian%20Child%20Welfare%20-%20Final_1%20%282%29.pdf.

Forester, Brett. « Métis Nation B.C. in Court After Feds Say It Doesn't Qualify as 'Indigenous Governing Body' », CBC News, 7 mars 2023, consulté le 31 mai 2023, <https://www.cbc.ca/news/indigenous/metis-nation-bc-c92-rejection-1.6769800>.

Gaspard, Helaina. *Funding First Nations Child and Family Services (FNCFS): A Performance Budget Approach to Well-being*. Ottawa : Institut des finances publiques et de la démocratie : Université d'Ottawa, 2020, consulté le 31 mai 2023, https://www.ifsd.ca/web/default/files/Blog/Reports/2020-09-09_Final%20report_Funding%20First%20Nations%20child%20and%20family%20services.pdf.

Ghoussoub, Michelle. « Study Shows 'Empirical' Link Between Residential Schools and Indigenous Youth in Care: Researcher », *CBC News*, 4 juillet 2019, <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/study-links-trauma-from-residential-schools-to-overrepresentation-of-indigenous-youth-in-care-1.5199421>.

Goud, Jon. « Quebec's Misguided Challenge to Federal Indigenous Child Welfare Law », *Dalhousie Law Journal Blog*, 23 janvier 2020, consulté le 31 mai 2023, <https://blogs.dal.ca/dlj/2020/01/23/quebecs-misguided-challenge-to-federal-indigenous-child-welfare-law/>.

Gouvernement du Canada. « Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations », Tableau 3, 10 mai 2022, consulté le 31 mai 2023, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100035204/1533307858805>.

Gouvernement de la Colombie-Britannique. « Children and Youth in Care », consulté le 27 mars 2023, <https://mcfcd.gov.bc.ca/reporting/services/child-protection/permanency-for-children-and-youth/performance-indicators/children-in-care>.

Gouvernement de l'Ontario. « Soins conformes aux traditions », consulté le 27 mars 2023, <https://www.ontario.ca/fr/page/soins-conformes-aux-traditions>.

Hobson, Brittany. « More than Half the Children in Care Are Indigenous, Census Data Suggests », *CBC News*, 21 septembre 2022, <https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/census-indigenous-children-care-1.6590075>.

Kaspar, Violet. « Long-Term Depression and Suicidal Ideation Outcomes Subsequent to Emancipation from Foster Care: Pathways to Psychiatric Risk in the Métis Population », *Psychiatry Research* 215, n° 2 (28 février 2014) : 347–54, doi:10.1016/j.psychres.2013.09.003.

Kovach, Margaret. *Indigenous Methodologies: Characteristics, Conversations et Contexts*, 1^{ère} éd. Toronto : Presses de l'Université de Toronto, 2009.

Kovarikova, Jane. *Exploring Youth Outcomes After Aging-Out of Care*, Toronto : Office for the Provincial Advocate for Children and Youth, 2017.

Macnab, Aidan. « With Constitutional Challenge Pending, First Nations Sign Child Welfare Agreements under Bill C-92 », *Canadian Lawyer*, 2 mars 2023, consulté le 31 mai 2023, <https://www.canadianlawyermag.com/practice-areas/family/with-constitutional-challenge-pending-first-nations-sign-child-welfare-agreement>.

McKenzie, Anna. « After Generations of Stolen Kids, 'Powerful Changes' to 'B.C.' Law Set to Return Child Welfare Jurisdiction », *IndigiNews*, 28 octobre 2022, consulté le 31 mai 2023, <https://indiginews.com/news/powerful-changes-to-legislation-set-to-return-child-welfare-jurisdiction>.

Médecin-hygiéniste provincial, « Health and Well-Being of Children in Care in British Columbia : Report 2 on Educational Experience and Outcomes », consulté le June 1, 2023, https://www.health.gov.bc.ca/library/publications/year/2007/Children_in_care_joint_special_report.pdf.

Pauktuutit Inuit Women of Canada et Inuit Tapiriit Kanatami. *Plan d'action national inuit sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ inuites disparues et assassinées (disponible en anglais uniquement)*, Ottawa : Pauktuutit Inuit Women of Canada et Inuit Tapiriit Kanatami, s.d.

Practice & Research Together (PART). *Alternative Care Arrangements in Child Welfare: Kinship and Customary Care*. PART, mai 2023.

Portail canadien de la recherche en protection de l'enfance. *Investigation and Placement Types in Off Reserve Investigations Involving First Nations Children Aged 0–17 in Canada in 2019*, FNCIS-2019 Off Reserve Investigations Information Sheet, consulté le 27 mars 2023, <https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/FNCIS2019%20Information%20Sheet%20-%20Off%20Reserve%20-%20Investigation%20and%20Placement%20Types.pdf>.

Richardson, Lindsay. « Quebec Challenges Federal Child Welfare Law to the 'Detriment of First Nations Children' Says Chief », *APTN National News*, 19 décembre 2019, consulté le 31 mai 2023, <https://www.aptnnews.ca/national-news/quebec-challenges-federal-child-welfare-law-to-the-detriment-of-first-nations-children-says-chief/>.

Rutman, Deborah et Carol Hubberstey. *Fostering Success: Improving Educational Outcomes for Youth in/from Care*, Victoria : École de travail social, Université de Victoria, 2016, consulté le 31 mai 2023, <https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/FOSTERING-O.pdf>.

Rutman, Deborah, Carol Hubberstey, April Feduniw et Erinn Brown. *When Youth Age Out of Care—Where to From There? Final Report Based on a Three Year Longitudinal Study*, Victoria : École de travail social, Université de Victoria, s.d., consulté le 31 mai 2023, <https://www.uvic.ca/hsd/socialwork/assets/docs/research/WhenYouthAge2007.pdf>.

Secwepemc Child and Family Service Agency. *Secwepemc Child and Family Service Agency 2021/22 Annual Report*, Kamloops : Secwepemc Child and Family Service Agency, s.d., https://secwepemcfamilies.org/wp-content/uploads/2022/11/SCFS_AR_2022_v6_compressed.pdf.

Smith, L. T. *Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples*, 2e éd. Dunedin, N.-Z. : University of Otago Press, 1999.

Statistique Canada. « La population autochtone continue de croître et est beaucoup plus jeune que la population non autochtone, malgré un ralentissement de son rythme de croissance », *Le Quotidien*, 21 septembre 2022, consulté le 31 mai 2023, https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/daily-quotidien/220921/dq220921a-fra.pdf?st=16tEke_P.

—. Profil de la population autochtone, Recensement de 2016, consulté le 31 mai 2023, https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/abpopprof/cfm?Lang=F&Geo1=PR&Code1=01&Data=Count&SearchText=Canada&SearchType=Begins&B1=All&C1=All&SEX_ID=1&AGE_ID=1&RESGEO_ID=1.

—. « Le niveau de scolarité des peuples autochtones au Canada », Catalogue n° 99-012-X201003, 2011 (archivé).

—. « Résidence dans une réserve ou hors réserve de la personne », consulté le 31 mai 2023, https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var_f.pl?Function=DEC&Id=205332.

—. Tableau 36-10-0432-01 (anciennement CANSIM 384-0045), Dépenses de consommation finale des ménages détaillées – taxes de vente et dépenses excluant les taxes de vente, provinciaux et territoriaux, annuel, consulté le 31 mai 2023, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/3610043201>.

—. Tableau 36-10-0112-01 (anciennement CANSIM 380-0072), Comptes courants et compte du capital – Ménages, Canada, trimestriel, consulté le 31 mai 2023, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610011201&request_locale=fr.

—. Tableau 13-10-0710-01 (anciennement CANSIM 102-0504), Taux de mortalité, selon le groupe d'âge, consulté le 31 mai 2023, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310071001&request_locale=fr.

Statistique Canada et Assemblée des Premières Nations. « Un aperçu : Membres inscrits des Premières Nations au Canada », consulté le 31 mai 2023, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/41-20-0002/412000022021001-fra.htm>.

Tikinagan Child and Family Services. « Our Service Model: Mamow Obi-ki-ahwahsoowin », consulté le 24 avril 2023, <https://www.tikinagan.org/about-us/service-model/>.

—. « Wee-chee-way-win Circle », consulté le 31 mai 2023, <https://www.tikinagan.org/about-us/service-model/>.

Université du Manitoba. « Term: Children in Care (CIC) / Ever in Care », consulté le 27 mars 2023, <http://mchp-appserv.cpe.umanitoba.ca/viewDefinition.php?printer=Y&definitionID=103824>.

Vancouver Aboriginal Child & Family Service Society (VACFSS), « Youth Advisory Committee », consulté le 31 mai 2023, <https://www.vacfss.com/children-youth/youth-advisory-committee/>.

Wapass, Jordan et Adam Fiser. *Les professionnels autochtones de la finance et de la gestion : Essentiels pour la réconciliation et l'autodétermination des Autochtones*, Ottawa : Le Conference Board du Canada, 2022.

Winokur, Marc, Amy Holtan et Deborah Valentine. « Kinship Care for the Safety, Permanency, and Well being of Children Removed From the Home for Maltreatment », *Campbell Systematic Reviews* 5, no 1 (janvier 2009) : 1–171. doi:10.4073/csr.2009.1.

Ziemann, M. J. « *We Don't Know What to Do with You": Changing the Way We Support the Mental Health of Youth in and from Care*. Vancouver : Association canadienne pour la santé mentale–Colombie-Britannique, 2019.

Remerciements

Ce rapport a été préparé grâce au soutien financier d'Objectif avenir RBC. Le programme Objectif avenir RBC améliore l'accès des jeunes aux initiatives de perfectionnement des aptitudes, aux possibilités de réseautage, à l'expérience professionnelle et aux mesures de soutien et aux services de bien-être mental, permettant ainsi aux jeunes d'aujourd'hui d'accéder aux emplois de demain.



Objectif avenir RBC

Les membres suivants du Conference Board du Canada ont contribué à ce rapport : Alicia Hibbert, Amanda Thompson, Junyi Feng, Twiladawn Stonefish et Jaime Fortin. Les prévisions économiques ont été élaborées par Junyi Feng.

Nous remercions les nombreuses personnes qui ont pris le temps de réviser ce rapport en plus d'avoir participé aux entretiens à titre de personnes interrogées.

Nous remercions les personnes suivantes qui ont joué un rôle de conseiller à la recherche et qui ont révisé ce rapport (par ordre alphabétique de nom de famille) :

- Mark Beckles (Banque Royale du Canada)
- Gregory Besant (directeur général, Metis Child, Family and Community Services)
- Heather Boynton (Faculté de travail social, Université de Calgary)
- Nancy Cairns (Banque Royale du Canada)
- Wendy Chan (Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada)
- Kate Gatto (Objectif avenir RBC)
- Denyse Gregory (Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada)
- Julie Mann-Johnson (Faculté de travail social, Université de Calgary)
- Natalia Martinez-Nagles (Objectif avenir RBC)
- Anna Sallah (Métis Nation British Columbia)

Mieux soutenir les jeunes autochtones pris en charge dans la transition vers l'âge adulte : Mesures essentielles à l'intention des responsables des politiques et du secteur de la philanthropie

Alicia Hibbert, Amanda Thompson, Junyi Feng, Twiladawn Stonefish et Jaime Fortin

Pour citer cette recherche : Hibbert, Alicia, Amanda Thompson, Junyi Feng, Twiladawn Stonefish et Jaime Fortin. *Mieux soutenir les jeunes autochtones pris en charge dans la transition vers l'âge adulte : Mesures essentielles à l'intention des responsables des politiques et du secteur de la philanthropie*. Ottawa : Le Conference Board du Canada, 2023.

©2023 Le Conference Board du Canada*

Publié au Canada | Tous droits réservés | Entente n° 40063028 |

*Constitué sous la raison sociale d'AERIC Inc.

Ce document est disponible sur demande dans un format accessible aux personnes ayant une déficience visuelle.

Agent d'accessibilité, Le Conference Board du Canada

Tél. : 613-526-3280 ou 1-866-711-2262

Courriel : accessibility@conferenceboard.ca

®Le Conference Board du Canada est une marque déposée du Conference Board, Inc. Nos prévisions et travaux de recherche reposent souvent sur de nombreuses hypothèses et sources de données et présentent ainsi des risques et incertitudes. Ces renseignements ne doivent donc pas être perçus comme une source de conseils spécifiques en matière de placement, de comptabilité, de droit ou de fiscalité. Le Conference Board du Canada assume l'entière responsabilité des résultats et conclusions de cette recherche.



Des idées qui résonnent ...